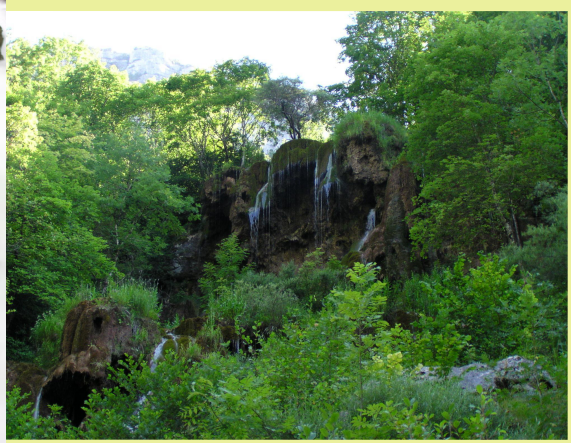




Prairies à Orchidées, Tuffières et Gorges de la Bourne



Site Natura 2000
FR 8201743
Zone Spéciale de Conservation



Orientations de gestion	Objectifs	Actions	Outils mobilisables	Habitats et espèces visés	
MILIEUX BOISES					
GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES	MB				
	Conservation des habitats et espèces communautaires forestiers et de la richesse biologique du site	A / Rendre compatibles les exploitations sylvicoles non encore adaptées aux enjeux de préservation des habitats et espèces d'Intérêt Communautaire (IC)	MB-A1/ Réaliser un diagnostic sylvicole sur les habitats forestiers prioritaires		Tous les habitats forestiers
			MB-A2/ Informer et sensibiliser : proposer des outils de gestion pour les propriétaires forestiers privés (charte Natura 2000, PSG)	Animation Natura / CRPF	
			MB-A3/ Améliorer ou maintenir les pratiques en faveur des habitats et espèces IC.	Contrats N2000	
	Maintien des corridors écologiques	B / Conserver / restaurer la ripisylve	MB-B1/ Informer et sensibiliser les propriétaires riverains sur les outils existants en matière de gestion des boisements alluviaux.	Animation Natura / PPE / CPIE	91EO (et espèces associées)
			MB-B2/ Entretien la ripisylve (pour retrouver sa typicité)	Contrat de rivière / PPE	91EO (et espèces associées)
	Amélioration des connaissances sur le site	C / Vérifier la présence d'espèces IC non encore officiellement référencées.	MB-C1/ Rosalie des Alpes : réaliser un inventaire de l'espèce et des potentialités d'accueil du site.		Rosalie des Alpes et son habitat
			MB-C2/ Sabot de Vénus : réaliser un inventaire de l'espèce et des potentialités d'accueil du site.		Sabot de Vénus et son habitat
	MILIEUX OUVERTS				
	GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES	MO			
Conservation de la richesse des milieux ouverts		A/ Rendre compatibles les activités agricoles non encore adaptées aux enjeux de préservation des habitats et espèces communautaires du site.	MO-A1 / limiter de la fertilisation des parcelles mécanisables	MAEt	Tous
			MO-A2/ Lutter contre la fermeture ; gestion extensive des pelouses sèches.	MAEt	6510 / 6520 / 6210
			MO-A3/ Améliorer l'accès aux parcelles	PSADER	Tous
			MO-A4/ Pérenniser les pratiques déjà favorables à la biodiversité des prairies riches en espèces / MAEt « Prairies fleuries »	MAEt	6210 * (riches en orchidées) / Chiroptères
Maintien des corridors écologiques		B/ Conserver/restaurer les continuités écologiques en milieu agricole ouvert	MO-B1/ Affiner le périmètre selon les enjeux sur les milieux ouverts	Animation (voir volet périmètre)	Tous
			MO-B2/ sensibiliser les acteurs du territoire au maintien ou au rétablissement d'un réseau de haies.	Animation	Tous / Chiroptères
			MO-B3/ Créer ou entretenir les haies	MAEt ou Contrat N2000	
MILIEUX AQUATIQUES					
GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES		MA			
	Conservation des milieux aquatiques (habitats + espèces)	A/ Améliorer la qualité de l'eau	MA-A1/ Soutenir la mise en place d'un mode de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que l'établissement et le respect de plans d'épandage	Contrat de rivière	Habitats et espèces aquatiques en particulier.
			MA-A2/ Limiter les intrants	MAEt	Habitats aquatiques + pelouses
		B/ Améliorer la quantité d'eau réservée à la rivière	MA-B1/ Informer et sensibiliser les professionnels et les collectivités	Contrat de rivière / Animation (N2000/CPIE)	Habitats et espèces aquatiques
			MA-B2/ Informer et sensibiliser les particuliers		
		C/ Conserver / restaurer les berges	MA-C1/ Identifier les secteurs de ripisylve dégradés	Contrat de rivière (+ Contrats N2000)	91EO / Écrevisses / Chiroptères
			MA-C2/ Restaurer les secteurs de berges et de ripisylves dégradés		
			MA-C3/ Proposer des abreuvements alternatifs à la rivière		
			MA-C4/ Soutenir la pose de clôtures sur les parcelles de bord de rivière		
		D/ Conserver / restaurer les secteurs à Écrevisses à pieds blanc	MA-D1/ Restaurer la qualité et la continuité des habitats favorables aux écrevisses	Contrat de rivière / Animation N2000	
MA-D2/ Accompagner les travaux réalisés dans le cadre du Plan Pluri-annuel d'Entretien des boisements de berges.					
MA-D3/ Affiner le périmètre du site Natura 2000 pour assurer la jonction entre les différentes populations d'Écrevisses à pieds blancs					
E/ Suivre les populations des autres espèces communautaires dont la présence est avérée	MA-E1/ Suivre le bon état de conservation du Blageon	Partenariat / Contrat de rivière	Blageon et espèces associées		
	MA-E2/ Suivre le bon état de conservation du Chabot	Partenariat / Contrat de rivière	Chabot et espèces associées		
	MA-E3/ Sensibiliser les acteurs du territoire sur le rôle d'indicateurs biologiques des espèces communautaires présentes sur le site	Animation N2000 / Contrat de rivière	Toutes les espèces aquatiques		


Orientations de gestion		Objectifs	Actions	Outils mobilisables	Habitats et espèces visés
		F/ Restaurer la typicité des habitats touchés par les espèces invasives	MA-F1/ Inventorier les espèces invasives	Contrat de rivière / Animation	Habitats aquatiques ou semi-aquatiques touchés par des espèces invasives.
			MA-F2/ Expérimenter différentes méthodes sur des zones tests		
			MA-F3/ Appliquer les méthodes de lutttes contre les espèces invasives les plus efficaces	Contrat de rivière / Contrat N2000	
	Amélioration des connaissances sur le site	G/ Vérifier la présence d'espèces communautaires ou patrimoniales non encore référencées sur le site	MA-G1/ Vérifier la présence de l'Apron du Rhône	Partenariats / Outils Natura / Contrat de rivière	Apron du Rhône
			MA-G2/ Vérifier la présence de la Loutre	Partenariats / Outils Natura / Contrat de rivière	Loutre d'Europe
			MA-G3/ Vérifier la présence du Castor	Partenariats / Outils Natura / Contrat de rivière	Castor d'Europe
CHIROPTERES			CH		
Préservation et amélioration de l'état de conservation des populations de Chiroptères	A/ Préserver et améliorer les habitats d'espèces	CH-A1/ Prendre en compte les Chauves-souris dans les différentes activités humaines du site	Animation	Tous	
		CH-B1 / Organiser des formations sur les Chauves-souris			
		CH-B2 / Sensibiliser le grand public à la préservation des Chauves-souris			
ACTIVITES ET LOISIRS DE NATURE			ALN		
Accessibilité aux sites / Sentiers et cheminements	A/ Éviter la divagation et la création de nouveaux sentiers pour préserver les habitats et espèces communautaires	ALN-A1/ Informer et sensibiliser à la fragilité écologique du site	Animation / panneauage d'information	Tous	
		ALN-A2/ Intervenir en cas d'enjeux (pouvant être négatifs) sur les sentiers et/ou les accès existants	Garderie verte / Contrats N2000	Tous	
Accompagnement de projets touristiques d'ampleur		ALN-B1/ Accompagner le projet de valorisation touristique des Grands Goulets	Animation / éventuels contrats N2000	Tous	
Concertation sur les conflits d'usage activités de loisirs / espèces ou activités économiques	C/ Améliorer la cohabitation entre les activités économiques et de loisirs et les espèces et habitats communautaires	ALN-C1/ Mener une concertation pour rendre les spéléologues acteurs de la préservation des Chiroptères	Animation	Tous les chiroptères / habitats rocheux	
		ALN-C2/ Mettre en place des actions concertées sur les grottes à enjeux recensées entre spéléologues et « chiroptérologues »	Animation puis actions (charte ou contrats)		
		ALN-C3/ Sensibiliser les professionnels de l'escalade aux espèces rupestres présentes sur le site.	Animation	Toutes les espèces rupestres et habitats rocheux	
		ALN-C4/ Mettre en place des actions concertées sur les points à enjeux recensés entre Escalade / Habitats et espèces rupestres	Animation puis actions (charte ou contrats)		
		ALN-C5/ Canaliser la fréquentation sur les secteurs à enjeux pour l'activité agricole et les habitats communautaires connexes	Contrat de rivière / garderie verte	Milieux ouverts	
		ALN-C6/ Sensibiliser les pratiquants et professionnels du tourisme sur les enjeux socio-économiques de l'agriculture sur le site	Animation / panneauage		
		ALN-C7/ Favoriser la concertation locale par des conventionnements entre propriétaires fonciers et structures professionnelles du tourisme	Animation / Charte		
COMMUNICATION ET MISE EN OEUVRE DU DOCOB			DOCOB		
Communication sur la démarche Natura 2000	A/ Informer et sensibiliser sur les enjeux de conservation du site	DOCOB-A1/ Journées d'information du Grand public sur la démarche Natura 2000	Animation		
Mise en œuvre du DOCOB	B/ Animer les actions prévues au DOCOB	DOCOB-B1/ Animer et suivre la mise en œuvre du DOCOB	Animation		
	C/ Animer l'adhésion à la Charte Natura 2000	DOCOB-C1/ Animer la Charte Natura 2000			
	D/ Ajuster le périmètre selon les enjeux écologiques et humains constatés	DOCOB-D1/ Extensions selon les enjeux "milieux aquatiques"	Animation, consultation des communes et cartographie	milieux aquatiques	
DOCOB-D2/ Extensions selon les enjeux "milieux ouverts"		milieux ouverts			
DOCOB-D3/ Extensions selon les enjeux "espèces"		espèces communautaires			

Glossaire des acronymes :

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

PPE : Plan Pluri-annuel d'Entretien (des boisements de berges / un volet du contrat de rivière « Vercor Eau Pure »)

CPIE : Centre Permanent d'Initiative Environnement

Natura 2000 	Site I 2 6		Fiche - MB	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - A1	
			Priorité	2

**Fiche action MB-A1 :
Réaliser un diagnostic sylvicole sur les habitats forestiers prioritaires**

Habitats concernés :

9180, 91E0

Espèces concernées :

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Réaliser une étude de terrain afin de définir l'état de conservation des habitats concernés.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Connaître l'état de ces habitats afin d'y adopter des pratiques sylvicoles favorables à leur maintien ou leur restauration dans un bon état de conservation.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <p>Il s'agit d'une étude de chaque habitat concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ identifier les pratiques sylvicoles appliquées ✓ Définir l'état de conservation des habitats et déterminer leur évolution passée et future en fonction des pratiques constatées, ✓ Proposer des actions de gestion adaptées au bon état de conservation des habitats.

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	Natura 2000	MAEt	
			À définir

Coût estimé (TTC)	Observation
3 000 € (soit environ 1000 € / 100 ha étudiés)	5 jours à 600 € = 3 jours terrain (description + enquête) et 2 jours de rédaction du rapport.

Maître d'ouvrage : propriétaire/animateur

Maître d'œuvre : à prévoir

Cahier des charges de la Fiche action MB-A1

Rappel

Objectif : Connaître l'état de conservation de ces habitats afin d'y adopter des pratiques sylvicoles favorables à leur maintien dans un bon état de conservation.

Fiche Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MB-A1	9180, 91E0	2

Précisions sur son champ d'application, méthode : concerne uniquement les habitats forestiers et consiste en un descriptif de leur état de conservation et des pratiques sylvicoles à appliquer.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Consultation d'organismes ou bureaux d'études.
- ✓ Validation du protocole avec les services de l'État et la structure animatrice.

Descriptif des engagements rémunérés

1. Étude terrain : description des parcelles étudiées
2. Enquête menée sur une exploitation.
3. Rédaction du rapport et son rendu.

Programmation sommaire des travaux

Phase de terrain à réaliser pendant la période végétative.

Points de contrôle


Le rendu du rapport.

Références et coût de la mesure

3 000 € pour l'étude réalisée.

Financeurs potentiels

A définir.

Natura 2000 	Site I 2 6		Fiche - MB	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - A2	
			Priorité	1

**Fiche action MB-A2 :
 Informer et sensibiliser : proposer des outils de gestion pour les
 propriétaires forestiers privés**

Habitats concernés :

9110, 9130, 9140, 9150 et 9180

Espèces concernées :

Chiroptères, Sabot de Vénus, Rosalie des Alpes

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Informer les propriétaires forestiers sur les bonnes pratiques sylvicoles à appliquer</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Rendre les pratiques sylvicoles compatibles au maintien d'un bon état de conservation des habitats forestiers et des espèces d'Intérêt Communautaire.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Informer les propriétaires et les communes. ✓ Faire signer la charte Natura 2000 du site, un Plan Simple de Gestion... ✓ Développer un outil informatique interactif.

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Illimitée		Financement possible Poste animateur Natura 2000
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	Natura 2000	MAEt	

Coût estimé (TTC)	Observation
0 €	Temps d'animation

Maître d'ouvrage : Animateur

Maître d'œuvre : Animateur

Cahier des charges de la Fiche action MB-A2

Rappel

Objectif : Rendre les pratiques sylvicoles compatibles au maintien d'un bon état de conservation des habitats forestiers et des espèces d'Intérêt Communautaire.

Fiche Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MB-A2	Forestiers / Chiroptères, Sabot de Vénus, Rosalie des Alpes	1

Précisions sur son champ d'application, méthode : concerne les habitats forestiers (hors ripisylves) et les propriétaires forestiers du site afférents.

Descriptif des engagements non rémunérés

Engagements pris en charge par l'animation:

1. rechercher les propriétaires forestiers concernés,
2. les contacter,
3. les informer des bonnes pratiques sylvicoles à appliquer,
4. les faire adhérer à la charte.

Descriptif des engagements rémunérés

Néant

Programmation sommaire des travaux

Dès la validation du document d'objectifs

Points de contrôle

Outils d'information utilisés


Nombre de contacts pris et/ou nombre d'adhésions à la charte

Références et coût de la mesure

Temps d'animation

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - MB	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - A3	
			Priorité	2

Fiche action MB-A3 : Améliorer ou maintenir les pratiques sylvicoles favorables aux habitats et espèces d'Intérêt Communautaire

Habitats concernés :

9110, 9130, 9140, 9150 et 9180

Espèces concernées :

Chiroptères, Sabot de Vénus, Rosalie des Alpes

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Mettre en place des contrats Natura 2000 forestiers (îlots de sénescence, préservation des gros arbres, des arbres creux...) en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Rendre les pratiques sylvicoles compatibles au maintien d'un bon état de conservation des habitats forestiers et des espèces d'Intérêt Communautaire.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Montage d'un contrat Natura 2000 forestier adapté aux propriétés forestières volontaires.

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible Contrat Natura 2000
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	Contrat Natura 2000	MAEt	

Coût estimé (TTC)	Observations
A définir	En fonction du nombre d'hectares et du nombre de contrats signés

Maître d'ouvrage : propriétaires fonciers

Maître d'œuvre : A définir

Cahier des charges de la Fiche action MB-A3

Rappel

Objectif : Rendre les pratiques sylvicoles compatibles au maintien d'un bon état de conservation des habitats forestiers et des espèces d'Intérêt Communautaire.

Fiche Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MB-A3	Forestiers / Chiroptères, Sabot de Vénus, Rosalie des Alpes	2

Précisions sur son champ d'application, méthode : concerne les habitats forestiers d'Intérêt Communautaire et les espèces associées.

Descriptif des engagements non rémunérés

Débarber dans des conditions sèches pour la protection des sols et en prenant en compte les périodes de reproduction d'espèces d'Intérêt Communautaire présentes sur le secteur.

Descriptif des engagements rémunérés

Appliquer les engagements listés dans le contrat Natura 2000 signé

Programmation sommaire des travaux

A l'automne

Points de contrôle

Visites de terrain réalisées par l'animateur du site et éventuellement par les services de l'État.


Références et coût de la mesure

Contrat Natura 2000 : prise en charge du surcoût ou/et coût de l'exploitation.

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

Mise en place d'un contrat Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - MB	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - B1	
			Priorité	1

**Fiche action MB-B1 :
 Informer et sensibiliser les propriétaires riverains sur les outils
 existants en matière de gestion des boisements alluviaux**

Habitats concernés :

91E0

Espèces concernées :

Chiroptères, Écrevisse à pieds blancs, Blageon, Chabot

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Informers les propriétaires riverains de boisements alluviaux sur les bonnes pratiques à appliquer.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Rendre les pratiques des propriétaires riverains favorables aux habitats forestiers d'Intérêt Communautaire ainsi qu'aux espèces impactées.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Informer les propriétaires concernés et les communes. ✓ Faire signer la charte Natura 2000 du site. <p><u>Remarque :</u></p> <p>Cette action du DOCOB sera abordée dans le Contrat de rivière Vercors Eau Pure, qui prévoit une fiche action « Formation ».</p>

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Illimitée		Financement possible
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	Natura 2000	MAEt	
Poste animateur Natura 2000			

Coût estimé (TTC)	Observations
0 €	Temps d'animation

Maître d'ouvrage : Animateur

Maître d'œuvre : Animateur

Cahier des charges de la Fiche action MB-B1

Rappel

Objectif : Rendre les pratiques des propriétaires riverains favorables aux habitats forestiers alluviaux (d'intérêt communautaire) ainsi qu'aux espèces impactées.

Fiche Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MB-B1	Chiroptères, Écrevisse à pattes blanches, Blageon, Chabot	1

Précisions sur son champ d'application, méthode : cible les rives boisées de la Bourne et les propriétaires concernés.

Descriptif des engagements non rémunérés

Débarder dans des conditions sèches pour la protection de sols et en prenant en compte les périodes de reproduction d'espèces d'Intérêt Communautaire présentes sur le secteur.

Descriptif des engagements rémunérés

Néant

Programmation sommaire des travaux

Dès la validation du Document d'Objectifs.

Points de contrôle


Outils d'information utilisés, nombre de contacts pris et nombre d'adhésions à la charte.

Références et coût de la mesure

Temps d'animation

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - MB	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - B2	
			Priorité	1

Fiche action MB-B2 : Entretien la ripisylve afin de retrouver sa typicité

Habitats concernés :

91E0

Espèces concernées :

Chiroptères, Écrevisse à pieds blancs, Blageon, Chabot

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Mettre en place des pratiques favorables au bon état de conservation des habitats d'Intérêt Communautaire.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Restaurer ou maintenir la ripisylve dans un bon état de conservation.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Appliquer les méthodes décrites dans le PPE (Plan Pluriannuel d'Entretien des boisements des berges) du Contrat de Rivière Vercors Eau Pure. ✓ Accompagner le Contrat de Rivière pour la mise en œuvre des travaux prévus dans le PPE au regard des enjeux Natura 2000. ✓ Le cas échéant, Contrat Natura 2000 (cf fiche action MA-C2)

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	Travaux dans le cadre du PPE et le cas échéant, Contrat Natura 2000		

Coût estimé (TTC)	Observations
A définir en €/ha/an	En fonction du nombre d'hectares

Maître d'ouvrage : Propriétaires

Maître d'œuvre : A définir

Cahier des charges de la Fiche action MB-B2

Rappel

Objectif : Restaurer ou maintenir la ripisylve dans un bon état de conservation.

Fiche Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MB-B2	Chiroptères, faune aquatique	1

Précisions sur son champ d'application, méthode : cible les rives boisées de la Bourne et les propriétaires concernés.

Descriptif des engagements non rémunérés

Prendre en compte la période de reproduction d'espèces d'Intérêt Communautaire présentes sur le secteur concerné.

Descriptif des engagements rémunérés

Appliquer les engagements définis dans le PPE.

Le cas échéant, compléter les objectifs du PPE via des Contrats Natura 2000.

Programmation sommaire des travaux

A l'automne.

Points de contrôle

Visites de terrain réalisées par le technicien rivière du Parc et/ou l'animateur du site et éventuellement par les services de l'État.


Références et coût de la mesure

cf le PPE

Financeurs potentiels

Financements décrits dans le PPE

Le cas échéant Contrat Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - MB	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - C1	
			Priorité	3

Fiche action MB-C1 : La Rosalie des Alpes: réaliser un inventaire de l'espèce et des potentialités d'accueil sur le site

Habitats concernés : habitats d'espèce
9110 ; 9130 ; 9140 ; 9150

Espèces concernées :
Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina* L.)

<p><u>Mesure</u> :</p> <p>Réaliser un inventaire de la Rosalie des Alpes potentiellement présente sur le site.</p> <p><u>Objectif</u> :</p> <p>Vérifier la présence de cette espèce d'Intérêt Communautaire.</p> <p><u>Méthode</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Collecter les données bibliographiques existantes, ✓ Mettre en place un inventaire de l'espèce, ✓ Recenser les zones forestières susceptibles d'accueillir cette espèce et identifier les pratiques sylvicoles associées, ✓ Proposer des mesures de gestion adaptées à l'espèce. ✓ Réaliser un rapport avec cartographie associée. <p><u>Remarque</u> :</p> <p>La révision de ce document d'objectifs devra prévoir un suivi ou des actions en faveur de cette espèce.</p>

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible A définir
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	Néant		

Coût estimé (TTC)	Observations
9 000 €	Estimation qui dépend de l'inventaire mis en place : 20 jours à 450 €/jour

Maître d'ouvrage : animateur

Maître d'œuvre : A prévoir

Cahier des charges de la Fiche action MB-C1

Rappel

Objectif : Vérifier la présence de cette espèce d'Intérêt Communautaire potentiellement présente sur le site.

Fiche Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MB-C1	Rosalie des Alpes	3

Précisions sur son champ d'application, méthode : campagne de terrain pour identifier la présence de cette espèce et son état de conservation.

Descriptif des engagements non rémunérés

Consultation d'un organisme ou d'un bureau d'études.

Respecter la réglementation relative à la capture d'une espèce protégée.

Descriptif des engagements rémunérés

L'inventaire contient les étapes suivantes :

- ✓ préparation du protocole, de la méthodologie et de la fiche de recueil de données,
- ✓ relevés de terrain,
- ✓ analyses de ces données et de leur évolution dans le temps,
- ✓ évaluation de l'état de conservation et le cas échéant, propositions d'actions permettant, à terme, d'améliorer cet état de conservation,
- ✓ rédaction d'un rapport et son rendu contenant les points cités ci-dessus et une cartographie.

Programmation sommaire des travaux

En période de reproduction de l'espèce; durant l'été.

Points de contrôle


Le rapport rendu à la fin de l'inventaire avec la cartographie associée.

Références et coût de la mesure

Estimation de 9 000 €

Financeurs potentiels

A définir

Natura 2000 	Site I 2 6		Fiche - MB	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - C2	
			Priorité	3

**Fiche action MB-C2 :
Sabot de Vénus : réaliser un inventaire de l'espèce et des potentialités d'accueil du site**

Habitats concernés : habitats d'espèce

6210 ; 9130 ; 9150

Espèces concernées :

Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)

<u>Mesure</u> :
Regrouper, centraliser les données que possèdent les associations de protection de la nature, les différents organismes et les naturalistes indépendants sur la localisation de ces stations. Recenser les zones potentielles à son installation. L'intérêt se porte également sur les zones en périphérie du site
<u>Objectif</u> :
Recenser ses stations pour mieux connaître l'espèce : sa répartition actuelle, les sites potentiels à son installation et les zones menacées
<u>Méthode</u> :
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser une « fiche de site » pour chaque station recensée, qui permettra de noter les données de l'inventaire, la description de l'habitat, le propriétaire foncier... ✓ Mettre en place un partenariat avec tous les acteurs possédant des données sur le Sabot de Vénus. L'animateur du site doit être en possession de ces données. ✓ Recenser les zones forestières susceptibles d'accueillir cette espèce. ✓ Il serait intéressant d'élargir la récupération de données aux abords du site Natura 2000. Cette étape constituerait un élément supplémentaire pour l'étude de l'extension du site.

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible A définir
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	Néant		

Coût estimé (TTC)	Observations
3 000 €	Campagne de terrain + données bibliographiques

Maître d'ouvrage : Animateur

Maître d'œuvre : A prévoir

Cahier des charges de la Fiche action MB-C2

Rappel

Objectif : Recenser ses stations pour mieux connaître l'espèce : sa répartition actuelle, les sites potentiels à son installation et les zones menacées

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MB-C2	Sabot de Vénus	3

Précisions sur son champ d'application, méthode : recherche de données sur les stations connues et campagne de terrain pour inventorier de nouvelles zones ; réaliser une base de données sur ces stations.

Descriptif des engagements non rémunérés

Néant

Descriptif des engagements rémunérés

L'inventaire contient les étapes suivantes :

- ✓ Préparation du protocole et de la fiche de recueil de données,
- ✓ relevés de terrain,
- ✓ analyses de ces données et de leur évolution dans le temps (par rapport aux données connues de ces stations),
- ✓ évaluation de l'état de conservation et le cas échéant, propositions d'actions permettant à terme d'améliorer cet état de conservation,
- ✓ rédaction d'un rapport (contenant les points cités ci-dessus et une cartographie).

Programmation sommaire des travaux

Pas de programmation particulière.

Points de contrôle


Le rendu du rapport avec sa cartographie associée.

Références et coût de la mesure

Estimation à 3 000 €

Financeurs potentiels

A définir

	Site I 2 6		Fiche - M0	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - A1	
			Priorité	1

Fiche action MO-A1 : Limiter la fertilisation des parcelles mécanisables

Habitats concernés :

4030, 5110, 5130, 5210, 6110, 6170, 6210, 6410,
6430, 6510, 6520

Espèces concernées :

Chiroptères ; Orchidées patrimoniales présentes sur
les pelouses sèches.

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Diminution du taux de fertilisation utilisé dans les parcelles mécanisables, dans la limite de la viabilité des exploitations.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Favoriser la diversité des espèces présentes dans les habitats communautaires de milieux ouverts. Ainsi, favoriser indirectement la présence d'insectes dans les zones de chasse des chiroptères.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <p>✓ A définir en fonction des différents secteurs et problématiques du site.</p>
--

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	MAEt (5 ans)		
			MAEt

Coût estimé (TTC)	Observations
160 € à 175 €/ha/an	En fonction des contrats passés. Limité à 5 000 €/exploitation/an

Maître d'ouvrage : Agriculteurs contractants

Maître d'œuvre : Agriculteurs contractants

Cahier des charges de la Fiche action M0-A1

Rappel

Objectif : favoriser la diversité des espèces présentes dans les habitats communautaires des milieux ouverts. Ainsi, favoriser indirectement la présence d'insectes dans les zones de chasse des Chiroptères.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MO-A1	pelouses et prairies communautaires	1

Précisions sur son champ d'application, méthode : applicables sur les parcelles mécanisables.

Descriptif des engagements non rémunérés

Néant

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Cahier d'enregistrement des pratiques agricoles 17 €/ha/an.
- ✓ Limiter la fertilisation sur les parcelles mécanisables.
- ✓ Cesser la fertilisation sur les parcelles proches des cours d'eau.

Programmation sommaire des travaux

Dès la première année, baisse des travaux de fertilisation à 30 UN ou 0. (UN = Unité d'Azote total – organique + minéral)

Points de contrôle


Cahier d'enregistrement agricole.

Références et coût de la mesure

MAEt : Herbe_02 ou Herbe_03.

Financeurs potentiels

Financement MAEt

	Site I 2 6		Fiche - M0	
	ZSC - La Bourne		FR8201743	Action - A2
				Priorité

Fiche action MO-A2 : Lutter contre la fermeture; gestion extensive des pelouses sèches

Habitats concernés :

4030, 5110, 5130, 5210, 6210, 6510, 6520

Espèces concernées :

Chiroptères ; Orchidées patrimoniales

<p><u>Mesure</u> :</p> <p>Ré-ouvrir des parcelles difficilement mécanisables et/ou lutter contre leur fermeture.</p> <p><u>Objectif</u> :</p> <p>Ré-ouvrir des parcelles en phase de fermeture, suite à la déprise agricole. Éviter l'embroussaillage des milieux ouverts.</p> <p><u>Méthode</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir des zones à travailler dans les parcelles agricoles en cours d'embroussaillage. ✓ Définir un programme de travaux de ré-ouverture, sur 3 ans avec utilisation d'engins motorisés. ✓ Mettre en place des pratiques pastorales ou de fauche dans ces zones ré-ouvertes.
--

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible MAEt ou Contrat Natura 2000
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	MAEt ou Contrat Natura 2000		

Coût estimé (TTC)	Observations
MAEt : 200 €/ha/an Contrat Natura 2000 : à définir	En fonction du nombre des contrats et de la surface contractualisée. Limité à 5 000 €/exploitation/an

Maître d'ouvrage : Agriculteurs contractants, propriétaires fonciers, collectivités....

Maître d'œuvre : À définir

Cahier des charges de la Fiche action M0-A2

Rappel

Objectif : ré-ouvrir des parcelles en phase de fermeture, suite à la déprise agricole. Éviter l'embroussaillage des milieux ouverts.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MO-A2	Fruticées, milieux ouverts à tendance à la fermeture	1

Précisions sur son champ d'application, méthode : 3 ans de travaux en vue d'une utilisation agricole.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Enregistrement des pratiques

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Définir les zones à travailler dans les parcelles.
- ✓ Décrire les outils et les méthodes de travaux prévus.
- ✓ 3 années de travaux lourds de restauration, suivies de 2 années d'entretien plus léger sur ligneux bas et rejets.

Programmation sommaire des travaux

3 années de travaux motorisés (à l'automne) puis 2 années d'entretien « manuel »

Points de contrôle


Enregistrement des pratiques / constat de réalisation des travaux.

Références et coût de la mesure

MAEt : Ouvert_01 ou Contrat Natura 2000

Financeurs potentiels

Financement MAEt ou Contrat Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - M0	
	ZSC - <i>La Bourne</i>	FR8201743	Action - A3	
			Priorité	3

Fiche action MO-A3 : Améliorer l'accès aux parcelles

Habitats concernés : 4030, 5110, 5130, 5210, 6110, 6170, 6210, 6410,
6430, 6510, 6520 Espèces concernées :

<p><u>Mesure</u> :</p> <p>Trouver des solutions d'accessibilité (en tracteur) aux parcelles non mécanisables en l'état et à faciès d'embroussaillage.</p> <p><u>Objectif</u> :</p> <p>Permettre l'utilisation d'engins motorisés dans les parcelles mécanisables mais non accessibles en l'état. Permettre un travail mécanique pour lutter contre la fermeture.</p> <p><u>Méthode</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir les parcelles nécessitant un passage mécanisable d'entretien, et ayant un problème d'accessibilité. ✓ Proposer des solutions permettant l'accessibilité aux parcelles. ✓ Favoriser au maximum l'utilisation de matériaux locaux pour les éventuelles créations de « rampes d'accès ». <p><u>Remarque</u> :</p> <p>Cette fiche action est reprise dans le programme d'actions du PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural).</p>
--

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible Région Rhône-Alpes, DREAL Rhône-Alpes, CG 38
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	PSADER		

Coût estimé (TTC)	Observations
30 000 €	Pour les travaux d'entretien ou la création des pistes d'accès des parcelles

Maître d'ouvrage : Agriculteurs du site

Maître d'œuvre : A définir

Cahier des charges de la Fiche action M0-A3

Rappel

Objectif : permettre l'utilisation d'engins motorisés dans les parcelles mécanisables mais non accessibles en l'état. Permettre un travail mécanique pour lutter contre la fermeture.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MO-A3	Milieux Ouverts	3

Précisions sur son champ d'application, méthode : parcelles nécessitant de l'entretien et dont l'accès est difficile.

Descriptif des engagements non rémunérés

Ré-utilisation des parcelles à nouveau accessibles par la fauche ou le pâturage extensif.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Définir les parcelles nécessitant une amélioration de l'accès.
- ✓ Réaliser des travaux d'entretien / de réfection des pistes d'accès.
- ✓ création de pistes.

Programmation sommaire des travaux

À l'automne ou en hiver.

Points de contrôle


Constat de réalisation des travaux.

Références et coût de la mesure

30 000€ : PSADER, prise en charge des travaux de réhabilitation des accès aux parcelles.

Financeurs potentiels

PSADER : Région Rhône-Alpes (45 %), DREAL Rhône-Alpes, CG 38 autofinancement des agriculteurs.

Natura 2000 	Site I 2 6		Fiche - M0	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - A4	
			Priorité	1

**Fiche action MO-A4 :
Pérenniser les pratiques déjà favorables à la biodiversité des prairies riches en espèces
MAEt « Prairies fleuries »**

Habitats concernés :

6210

Espèces concernées :

Chiroptères

<u>Mesure :</u>
Maintenir la richesse floristique des pelouses sèches à faciès d'embroussaillage sur calcaire, riches en orchidées.
<u>Objectif :</u>
Dans les prairies riches en biodiversité, favoriser les pratiques à l'origine de cette richesse floristique et les pérenniser
<u>Méthode :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etablir une liste d'espèces à fleurs, facilement reconnaissables et représentatives du bon état de conservation des pelouses sèches et de leur valeur agro-écologique. ✓ Ces fleurs doivent être encore présentes dans la prairie, et ce, jusqu'à la fin du contrat.

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible MAEt
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	MAEt		

Coût estimé (TTC)	Observations
146 €/ha/an	En fonction de la surface de contractualisation. Limité à 5 000 €/exploitation/an

Maître d'ouvrage : Agriculteurs contractants

Maître d'œuvre : Agriculteurs contractants

Cahier des charges de la Fiche action M0-A4

Rappel

Objectif : maintenir la richesse floristique des pelouses sèches à faciès d'embroussaillage sur calcaire, riches en orchidées.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MO-A4	6210	1

Précisions sur son champ d'application, méthode : applicables aux pelouses sèches à orchidées à tendance d'embroussaillage.

Descriptif des engagements non rémunérés

Pérennisation des pratiques ayant favorisé la richesse floristique.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Enregistrement des pratiques agricoles.
- ✓ Obligation de résultats: présence d'au moins 4 espèces d'une liste représentative de la richesse écologique et agronomique d'une prairie.

Programmation sommaire des travaux

Pas d'obligation de modification des pratiques.

Points de contrôle


Enregistrement des pratiques agricoles et des espèces présentes dans la diagonale de chaque parcelle engagée, sur trois transects.

Références et coût de la mesure

MAEt : Herbe_07.

Financeurs potentiels

Financement MAEt

	Site I 2 6		Fiche - M0	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - B1	
			Priorité	2

Fiche action MO-B1 : Affiner le périmètre selon les enjeux sur les milieux ouverts

Habitats concernés :

4030, 5110, 5130, 5210, 6110, 6170, 6210, 6410,
6430, 6510, 6520

Espèces concernées :

Mesure :

Affiner le périmètre sur les milieux ouverts et les enjeux agricoles relevés sur le site.

Objectif :

Proposer des ajustements de périmètre afin de rendre les actions de préservation des milieux ouverts cohérentes à l'échelle du bassin versant de la Bourne.

Méthode :

- ✓ Définir les enjeux écologiques et humains non pris en compte (ou pas assez) dans le périmètre actuel.
- ✓ Mobiliser le monde agricole pour réfléchir aux enjeux écologiques du territoire.
- ✓ Mettre en application les actions prévues au Document d'Objectifs sur l'ensemble du nouveau périmètre.

Nota : la fiche action MA-D3 propose d'affiner le périmètre en fonction de l'enjeu Écrevisse à pieds blancs. Ces deux fiches actions sont à rapprocher des fiches DOCOB-D.

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible Poste animateur Natura 2000
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	Temps d'animation		
Coût estimé (TTC)			Observations
0 €			Temps d'animation

Maître d'ouvrage : Animateur

Maître d'œuvre : Animateur

Cahier des charges de la Fiche action M0-B1

Rappel

Objectif : proposer des ajustements de périmètre afin de rendre les actions de préservation des milieux ouverts cohérentes à l'échelle du bassin versant de la Bourne.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MO-B1	tous les milieux ouverts communautaires	2

Précisions sur son champ d'application, méthode :

Descriptif des engagements non rémunérés

Affiner le périmètre sur les milieux ouverts selon deux axes :

1. enjeux agricoles (pérennisation des pratiques ; lutter contre la déprise agricole)
2. enjeux écologiques de préservation : mettre en cohérence le zonage afin de créer un « réseau » de milieux ouverts, favorables aux espèces fragiles (Chiroptères, Orchidées...)

Descriptif des engagements rémunérés

Programmation sommaire des travaux

Dès la validation du document d'objectifs, dans le but d'activer les possibilités de mise en place d'un deuxième projet MAEt.

Points de contrôle


Consultation des communes du site sur un nouveau périmètre.

Références et coût de la mesure

Temps d'animation.

Financeurs potentiels

Poste d'animateur Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - M0	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - B2	
			Priorité	2

Fiche action MO-B2 : Sensibiliser les acteurs du territoire au maintien ou au rétablissement d'un réseau de haies

Habitats concernés :

4030, 5110, 5130, 5210, 6110, 6170, 6210, 6410, 6430, 6510, 6520

Espèces concernées :

Chiroptères

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Informer les habitants, les agriculteurs et les communes du site sur l'intérêt écologique des haies.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Préserver les haies, zones de refuge et corridors écologiques naturels permettant les déplacements des espèces au sein du maillage des parcelles agricoles.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Informer les agriculteurs, communes et habitants pour que ces éléments du paysage puissent être pris en compte. ✓ Sensibiliser sur la possibilité de maintenir ou restaurer les haies via des MAEt, Charte Natura 2000 (cf action MO-B3)
--

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Illimitée		Financement possible Poste animateur Natura 2000
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	Temps d'animation		

Coût estimé (TTC)	Observations
	Temps d'animation

Maître d'ouvrage : Animateur

Maître d'œuvre : Animateur

Cahier des charges de la Fiche action M0-B2

Rappel

Objectif : préserver les haies, favoriser les zones de refuge et corridors écologiques naturels permettant les déplacements des espèces au sein du maillage des parcelles agricoles.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MO-B2	Milieux Ouverts	2

Précisions sur son champ d'application, méthode :

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Information publique sur l'utilité des haies.
- ✓ Mise en place d'un entretien des haies « exemplaire » pour informer sur la richesse écologique de ces milieux.

Descriptif des engagements rémunérés

Programmation sommaire des travaux

2012

Points de contrôle


Bilan d'activité du site.

Références et coût de la mesure

Temps d'animation.

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - M0	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - B3	
			Priorité	2

Fiche action MO-B3 : Créer ou entretenir les haies

Habitats concernés :

4030, 5110, 5130, 5210, 6110, 6170, 6210, 6410, 6430, 6510, 6520

Espèces concernées :

Chiroptères

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Informer les agriculteurs du site sur l'intérêt écologique des haies. Créer et/ou entretenir ces éléments structurants du paysage.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Préserver les haies, zones de refuge et corridors écologiques naturels permettant les déplacements des espèces au sein du maillage des parcelles agricoles.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement les agriculteurs, communes et habitants. ✓ Mise en place de MAEt, ou de contrat Natura 2000. ✓ Proposition d'engagement via la Charte Natura 2000.
--

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible MAEt ou Contrat Natura 2000
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	MAEt ou Contrat Natura 2000		

Coût estimé (TTC)	Observations
2 500 € / 5 ans	500 € /an

Maître d'ouvrage : Agriculteurs contractants, propriétaires fonciers, collectivités...

Maître d'œuvre : A définir

Cahier des charges de la Fiche action M0-B3

Rappel

Objectif : préserver et favoriser les haies, zones de refuge et corridors écologiques naturels permettant les déplacements des espèces au sein du maillage des parcelles agricoles.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MO-B3	Milieux Ouverts	2

Précisions sur son champ d'application, méthode :

Descriptif des engagements non rémunérés

Néant

Descriptif des engagements rémunérés

- MAEt : entretien d'un côté des haies sur les parcelles choisies par les agriculteurs; prise en charge du temps de travail de l'agriculteur et du surcoût engendré.
- Contrat Natura 2000 : prise en charge des coupes d'entretien, des plantations pour la création d'une haies...

Programmation sommaire des travaux

Dès validation du DOCOB

Points de contrôle

Bilan d'activité du site Natura 2000


Contrôle visuel

Références et coût de la mesure

MAEt ou Contrat Natura 2000

Financeurs potentiels

Financement MAEt ou Contrat Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - MA	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - A1	
			Priorité	1

**Fiche action MA-A1 :
Soutenir la mise en place d'un mode de stockage des déjections animales aux capacités suffisantes ainsi que l'établissement et le respect de plans d'épandage**

Habitats concernés :

3320 et 7220 en particulier + l'ensemble du site

Espèces concernées :

Blageon, Chabot, Écrevisse à pieds blancs

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Mise en place de stockage des déjections animales et de pratiques d'épandage raisonnées et cohérentes à l'échelle du bassin versant.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Améliorer la qualité de l'eau en limitant les impacts potentiels issus des pratiques agricoles.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenir les agriculteurs dans la mise en place de stockage des déjections animales ✓ Mettre en place un plan d'épandage cohérent à l'échelle du bassin versant <p><i>Nota : voir les fiches actions correspondantes du Contrat de Rivière Vercors Eau Pure.</i></p> <p><u>Remarque :</u></p> <p>Cette mesure s'inscrit dans le cadre du SDAGE pour le Vercors. Elle est donc entièrement prise en compte et mise en œuvre dans le cadre du Contrat de Rivière. Le cas échéant, l'animateur Natura 2000 pourra accompagner les techniciens dans la mise en cohérence de cette action avec Natura 2000.</p>

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	Contrat de rivière		
			Contrat de Rivière

Coût estimé (TTC)	Observations
à définir	Réalisation dans le cadre du contrat de rivière

Maître d'ouvrage : A définir

Maître d'œuvre : A définir

Cahier des charges de la Fiche action MA-A1

Rappel

Objectif : Améliorer la qualité de l'eau en limitant les pollutions organiques dues à l'élevage.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MA-A1	Blageon, Chabot, Écrevisse à pieds blancs	1

Précisions sur son champ d'application, méthode : application sur tout le bassin versant du contrat de rivière (VEP).

Descriptif des engagements non rémunérés

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Réalisation de stockages des déjections animales.
- ✓ Réalisation de composteurs.
- ✓ Plan d'épandage.

Programmation sommaire des travaux

2012 – 2017 (période de mise en application du Contrat de Rivière)

Points de contrôle

Nombre de réalisations individuelles (exploitations agricoles).


Mise en place de pratiques d'épandage raisonnées.

Références et coût de la mesure

Contrat de rivière

Financeurs potentiels

Partenaires financiers du Contrat de Rivière (Agence de l'eau / Région Rhône-Alpes / Conseil général 38 et 26)

	Site I 2 6		Fiche - MA	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - A2	
			Priorité	1

Fiche action MA-A2 : Limiter les intrants

Habitats concernés :

3320, 7220, 4030, 5110, 5130, 5210, 6110, 6170, 6210, 6410, 6430, 6510 et 6520

Espèces concernées :

Blageon, Chabot, Ecrevisse à pieds blancs

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Soutenir les agriculteurs dans leur démarche de limitation des intrants.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Améliorer la qualité de l'eau et favoriser la biodiversité des parcelles proches des cours d'eau.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Diminution ou absence de fertilisation en azote totale (30 UN ou 0 UN). ✓ Définir des zones en fonction des différents secteurs et problématiques du site : <ul style="list-style-type: none"> ○ parcelles mécanisables : 30 UN max ○ parcelles mécanisables des bords de cours d'eau : 0 UN <p><i>Nota : voir la fiche action du Document d'Objectif MO-A1.</i></p>

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible	
Crédit	Investissement	Fonctionnement	MAEt	
Contrat	MAEt			
Coût estimé (TTC)			Observations	
entre 160 et 175€/ha/an sur 5ans			inscrit dans le projet MAEt du site.	

Maître d'ouvrage : Agriculteurs contractants

Maître d'œuvre : Agriculteurs contractants

Cahier des charges de la Fiche action MA-A2

Rappel

Objectif : Améliorer la qualité de l'eau et favoriser la biodiversité des parcelles proches des cours d'eau.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MA-A2	Blageon, Chabot, Écrevisse à pieds blancs	1

Précisions sur son champ d'application, méthode : applicable aux surfaces agricoles mécanisables du site Natura 2000

Descriptif des engagements non rémunérés

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Contrepartie financière pour la perte de productivité liée à la diminution de fertilisation.
- ✓ Enregistrement des pratiques dans un cahier de fertilisation.

Programmation sommaire des travaux

Dès 2011

Points de contrôle

Nombre de contrats MAEt signés / surfaces contractualisées en MAEt limitation de fertilisation.


Cahiers d'enregistrement des agriculteurs ayant contractualisé une MAEt.

Références et coût de la mesure

MAEt : Herbe_02 ou Herbe_03

Financeurs potentiels

Financement MAEt

	Site I 2 6		Fiche - MA	
	<i>ZSC - La Bourne</i>		FR8201743	Action - B1
				Priorité

**Fiche action MA-B1 :
 Informer et sensibiliser les professionnels et les collectivités sur la
 gestion quantitative de la ressource en eau**

Habitats concernés :

3320 et 7220

Espèces concernées :

Blageon, Chabot, Écrevisse à pieds blancs

<p><u>Mesure</u> :</p> <p>Informer et sensibiliser sur les besoins en eau des milieux aquatiques et trouver des solutions favorables à leur préservation</p> <p><u>Objectif</u> :</p> <p>Redonner de l'eau au cours d'eau ; limiter la pression sur la ressource en eau, particulièrement en période d'étiage.</p> <p>Retrouver un niveau d'eau supérieur au débit réservé obligatoire à partir de 2014 (Directive Cadre sur l'Eau/loi sur l'eau).</p> <p><u>Méthode</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Concertation avec les professionnels et les collectivités pour trouver des solutions acceptées par tous. ✓ Communiquer sur les besoins en eau des milieux et espèces d'Intérêt Communautaire. <p>Nota : voir les fiches opérations du Contrat de rivière : fiche Formation et fiche Médiation culturelle.</p>

Durée	illimitée	
Crédit	Investissement	Fonctionnement
Contrat		

Financement possible
Poste animateur Natura 2000

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Coût estimé (TTC)	Observations
0 €	Accompagnement aux animateurs du Contrat de Rivière

Maître d'ouvrage : Animateur (accompagnement aux animateurs du Contrat de Rivière)

Maître d'œuvre : Animateur

Cahier des charges de la Fiche action MA-B1

Rappel

Objectif : Redonner de l'eau au cours d'eau, éviter les étiages trop sévères et dûs aux activités professionnelles (et aux usages des collectivités,, le cas échéant), retrouver le débit réservé obligatoire à partir de 2014 (DCE/loi sur l'eau).

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MA-B1	Blageon, Chabot, Écrevisse à pieds blancs	1

Précisions sur son champ d'application, méthode :

Descriptif des engagements non rémunérés

Descriptif des engagements rémunérés

Programmation sommaire des travaux

2012 : réflexion avec le Contrat de rivière sur la stratégie à adopter.

Points de contrôle


Débit réservé prévu à l'échéance 2014 (DCE)

Références et coût de la mesure

Les coûts potentiellement induits seront pris en charge par le Contrat de rivière.

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000.

	Site I 2 6		Fiche - MA	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - B2	
			Priorité	1

Fiche action MA-B2 : Informer et sensibiliser les particuliers sur la gestion quantitative de la ressource en eau

Habitats concernés :

3320 et 7220

Espèces concernées :

Blageon, Chabot, Écrevisse à pieds blancs

<p><u>Mesure</u> :</p> <p>Informer et sensibiliser sur les nécessités en eau des milieux aquatiques et trouver des solutions favorables à leur préservation.</p> <p><u>Objectif</u> :</p> <p>Sensibiliser les particuliers aux besoins en eau de la rivière et des milieux aquatiques d'Intérêt Communautaire.</p> <p><u>Méthode</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Création d'outils de communications (journaux communaux et journal du Parc) ✓ Organisation de réunions publiques <p><i>Nota : voir les fiches actions du Contrat de rivière ; fiche Formation et fiche Médiation culturelle.</i></p>
--

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	illimitée		Financement possible	
Crédit	Investissement	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	
Contrat	Temps d'animateur			
Coût estimé (TTC)			Observations	
0 €			Accompagnement aux animateurs du Contrat de Rivière	

Maître d'ouvrage : Animateur (accompagnement aux animateurs du Contrat de Rivière)

Maître d'œuvre : Animateur

Cahier des charges de la Fiche action MA-B2

Rappel

Objectif : Sensibiliser les particuliers aux besoins en eau de la rivière et des milieux aquatiques IC.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MA-B2	Blageon, Chabot, Écrevisse à pieds blancs	1

Précisions sur son champ d'application, méthode :

Descriptif des engagements non rémunérés

Descriptif des engagements rémunérés

Programmation sommaire des travaux

Concomitant au contrat de rivière

Points de contrôle

organisation de journées de sensibilisation / nombre de personnes présentes à ces journées.

Références et coût de la mesure

Les frais éventuels seraient pris en charge par le Contrat de rivière.

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

Fiches Milieux Aquatiques

Objectif C : Conserver/restaurer les berges.


Contexte :

La gestion et le maintien dans un bon état de conservation des berges du ou des cours d'eau, et de leur végétation associée, est un élément capital dans la préservation du bon fonctionnement hydrologique et écologique d'une rivière. Le site Natura 2000 de la Bourne a mis en avant la nécessité de mener à bien des actions allant dans ce sens. Or, la gestion des berges est prise en charge dans le cadre du PPE (Plan Pluri-annuel d'Entretien) du Contrat de rivière. Elle est une action primordiale du Contrat et deux études préalables ont été lancées en 2010 pour y répondre :

- le diagnostic agricole,
- l'étude géomorphologie et transport solide.

Dans le cadre de Natura 2000, les actions proposées serviront d'appui et de complément à celles prévues dans le Contrat de rivière.

Les 4 actions de l'objectif C sont à mettre en lien avec ces deux études et le Contrat de rivière.

	Site I 2 6		Fiche - MA	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - C1	
			Priorité	1

Fiche action MA-C1 : Identifier les secteurs de ripisylve dégradés

Habitats concernés :
3320, 7220 et 91E0

Espèces concernées :
Écrevisse à pieds blancs, Chiroptères

Mesure :

Inventaire, cartographie et identification de l'état de conservation des secteurs dégradés.

Objectif :

- ✓ Identifier les secteurs où la ripisylve est dégradée
- ✓ Identifier les propriétaires des secteurs à restaurer pour leur proposer des contrats Natura 2000 (cf action MA-C2)

Méthode :

- ✓ Visite du terrain avec le technicien de rivière du Parc pour affiner les secteurs non pris en charge par le PPE car les travaux sont trop lourds ou moins prioritaires.
- ✓ Cartographier les zones à enjeux
- ✓ Cadastrier et identifier les propriétaires.

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	illimitée		Financement possible	
Crédit	Investissement	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	
Contrat				
Coût estimé (TTC)			Observations	
0 €			Temps d'animation	

Maître d'ouvrage : Animateur

Maître d'œuvre : Animateur

Cahier des charges de la Fiche action MA-C1

Rappel

Objectif : Identifier les secteurs à restaurer et leurs propriétaires.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MA-C1	Écrevisse à pieds blancs, Chiroptères	1

Précisions sur son champ d'application, méthode : Visites de terrain pour identifier les secteurs dégradés et nécessitant une intervention non prise en charge dans le PPE (Plan Pluri-annuel d'Entretien des boisements de berges).

Descriptif des engagements non rémunérés

Descriptif des engagements rémunérés

Programmation sommaire des travaux

Après le rendu final des études préalables au Contrat de rivière.

Points de contrôle


Réalisation de la cartographie

Références et coût de la mesure

0 €

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - MA	
	<i>ZSC - La Bourne</i>	FR8201743	Action - C2	
			Priorité	2

Fiche action MA-C2 : Restaurer les secteurs de berges et de ripisylves dégradés

Habitats concernés :

3320, 7220 et 91E0

Espèces concernées :

Écrevisse à pieds blancs ; Chiroptères

Mesure :

Proposer des contrats Natura 2000 de restauration aux propriétaires concernés.

Objectif :

Retrouver des berges favorables à l'installation des écrevisses.

Restaurer la continuité de la ripisylve.

Méthode :

- ✓ Restaurer les berges (Contrat Natura 2000) : reboisements, reprofilage, sélection et coupe des arbres dangereux...

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	illimitée		Financement possible Contrat Natura 2000
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	Contrat Natura 2000 : A323 11P		

Coût estimé (TTC)	Observations
à définir	selon les enjeux et les complémentarités nécessaires par rapport au PPE

Maître d'ouvrage : Propriétaires fonciers

Maître d'œuvre : À définir

Cahier des charges de la Fiche action MA-C2

Rappel

Objectif : Restaurer la continuité de la ripisylve, Retrouver des berges favorables à l'installation des écrevisses.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MA-C2	Écrevisse à pieds blancs ; Chiroptères et Ripisylve	2

Précisions sur son champ d'application, méthode :

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Respecter des périodes d'intervention (privilégier octobre à mars)
- ✓ Utiliser de matériels ne détruisant pas les branches
- ✓ Préserver les strates arbustives et herbacées
- ✓ Tenir un cahier d'enregistrement des interventions

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ coupe de boisements (en cas d'arbres dangereux et essences non locales) : dessouchage, débroussaillage, fauche, gyrobroyage...
- ✓ reconstitution du peuplement à base d'essences locales

Programmation sommaire des travaux

2013

Points de contrôle


certificats de réalisation de travaux

Références et coût de la mesure

à définir

Financeurs potentiels

Financement Contrat Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - MA	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - C3	
			Priorité	2

Fiche action MA-C3 : Proposer des abreuvements alternatifs à la rivière

Habitats concernés :

91E0 + berges

Espèces concernées :

Écrevisse à pieds blancs

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Mettre en place des abreuvements de troupeaux permettant d'éviter l'utilisation directe de la rivière.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p style="text-align: center;">Éviter au maximum la détérioration des berges par piétinement des troupeaux.</p> <p style="text-align: center;">Limiter la baisse de qualité de l'eau due aux pollutions organiques.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification des « points noirs » sur la Bourne et le petit chevelu. ✓ Concertation avec les agriculteurs. ✓ Mise en place des aménagements alternatifs. <p><u>Remarque :</u></p> <p>Cette fiche action sera mise en place dans le cadre du Contrat de rivière, après la restitution finale du diagnostic agricole.</p>

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	illimitée		Financement possible Contrat de rivière
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	Contrat de rivière		

Coût estimé (TTC)	Observations
à définir	Fiche action du Contrat de Rivière

Maître d'ouvrage : Agriculteurs

Maître d'œuvre : À définir

Cahier des charges de la Fiche action MA-C3

Rappel

Objectif : Éviter au maximum la détérioration des berges par piétinement des troupeaux; limiter la baisse de qualité de l'eau due aux pollutions organiques.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MA-C3	Écrevisse à pieds blancs, 91E0	2

Précisions sur son champ d'application, méthode : ripisylve dégradée; identification des points noirs et abreuvements alternatifs.

Descriptif des engagements non rémunérés

Les porteurs du projets s'engagent à ne plus utiliser les cours d'eau.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Expertise (Bureau d'étude, Parc et propriétaires) permettant l'identification des outils d'abreuvement adaptés
- ✓ Matériels et mise en place des outils d'abreuvements alternatifs.

Programmation sommaire des travaux

A partir de 2012

Points de contrôle


Nombre de parcelles équipées.

Références et coût de la mesure

à définir

Financeurs potentiels

Partenaires financeurs du Contrat de Rivière.

	Site I 2 6		Fiche - MA	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - C4	
			Priorité	2

Fiche action MA-C4 : Soutenir la pose de clôtures sur les parcelles de bord de rivière

Habitats concernés :

91E0

Espèces concernées :

Écrevisse à pieds blancs

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Accompagner les agriculteurs exploitant des parcelles en bord de cours d'eau pour clôturer des zones à préserver/restaurer.</p> <p style="text-align: center;">Cette action viendra après l'action MA-C3, si cette dernière ne suffit pas.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Retrouver une ripisylve en bon état de conservation dans les zones détériorées par le piétinement.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <p>Aider au financement et à la pose de clôtures fixes pour isoler la rivière et la ripisylve du troupeau.</p> <p><u>Remarque :</u></p> <p>Cette fiche action du contrat de rivière sera affinée une fois le diagnostic agricole et l'étude géomorphologie rendus.</p>
--

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	illimitée		Financement possible Contrat de Rivière - PSADER
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat			

Coût estimé (TTC)	Observations
à définir	Fiche action du Contrat de Rivière

Maître d'ouvrage : Agriculteurs

Maître d'œuvre : À définir

Cahier des charges de la Fiche action MA-C4

Rappel

Objectif : Limiter la détérioration des ripisylves par le piétinement

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MA-C4	Écrevisse à pieds blancs, 91E0	2

Précisions sur son champ d'application, méthode : Ripisylves ou berges détériorées par le piétinement.

Descriptif des engagements non rémunérés

Descriptif des engagements rémunérés

Achat et installation de clôtures fixes ou mobiles.

Programmation sommaire des travaux

En même temps que l'installation des abreuvements alternatifs.

Points de contrôle


Visuels : mise en place de clôtures.

Références et coût de la mesure

à définir

Financeurs potentiels

Partenaires financeurs du Contrat de Rivière.

	Site I 2 6		Fiche - MA	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - D1	
			Priorité	2

Fiche action MA-D1 :

Restaurer la qualité et la continuité des habitats favorables aux écrevisses

Habitats concernés :

9110, 9130, 9140, 9150, 9180 et 91E0 + berges

Espèces concernées :

Écrevisse à pieds blancs

Mesure :

Restauration des berges dans les secteurs favorables aux écrevisses à pieds blancs et non prises en compte dans le Contrat de rivière.

Objectif :

Permettre l'extension des différentes populations d'Écrevisses à pieds blancs du site et retrouver une continuité entre tous ces noyaux de population.

Méthode :

- ✓ Identifier les secteurs nécessitant des travaux de réhabilitation.
- ✓ Identifier les propriétaires et leur proposer la mise en place de contrats Natura 2000, sur les zones prioritaires non prises en compte dans le Contrat de rivière.

Remarque :

A mettre en cohérence avec les préconisations du PPE.

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible Contrat Natura 2000
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	Contrat Natura 2000		

Coût estimé (TTC)	Observations
à définir selon la complexité des travaux	A mettre en lien avec le PPE et le Contrat de rivière

Maître d'ouvrage : Propriétaires fonciers

Maître d'œuvre : À définir

Cahier des charges de la Fiche action MA-D1

Rappel

Objectif : Restaurer les habitats à Écrevisse à pieds blancs et étendre la population.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MA-D1	Écrevisse à pieds blancs, 91E0	2

Précisions sur son champ d'application, méthode :

Descriptif des engagements non rémunérés

Identification des secteurs prioritaires

Descriptif des engagements rémunérés

Travaux de restauration des berges : fascines végétales, dalles et pierres pour berges mixtes, matériels à huile moteur biodégradables.

Programmation sommaire des travaux

A partir de 2014

Points de contrôle


Restauration de berges – ripisylves – constat de travaux

Références et coût de la mesure

50 000 €; coût estimé à répartir selon les différents contrats.

Financeurs potentiels

Financement Contrat Natura 2000, prioritaire sur les zones hors PPE.

Natura 2000 	Site I 2 6		Fiche - MA	
	<i>ZSC - La Bourne</i>	FR8201743	Action - D2	
			Priorité	1

Fiche action MA-D2 :

Accompagner les travaux réalisés dans le cadre du Plan Pluri-annuel d'Entretien des boisements de berges.

Habitats concernés :

3320 + 91E0

Espèces concernées :

Écrevisse à pieds blancs

Mesure :

Accompagner les travaux à réaliser dans le cadre du PPE (Contrat de rivière) sur le volet « prise en compte du milieu naturel ».

Objectif :

Intégrer un volet écologique plus important dans les travaux d'entretien des berges. Prise en compte particulière des habitats et espèces Natura 2000.

Méthode :

- ✓ Réaliser des animations, dans le cadre du PPE, avec les maîtres d'ouvrage pour qu'ils intègrent la présence d'espèces et habitats IC et la nécessité de les préserver.
- ✓ Travailler en collaboration étroite avec le Contrat de rivière pour la prise en compte en amont des problématiques Natura 2000 dans le programme PPE.

Nota : cette animation se fera dans l'ensemble du Contrat de rivière, et en particulier dans les actions détaillées dans les fiches MA-A1, MA-B, MA-B2, MA-C3, MA-C4, MB-B2....

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Illimitée		Financement possible Poste animateur Natura 2000
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat			

Coût estimé (TTC)	Observations
0 €	Temps d'animation

Maître d'ouvrage : Animateur

Maître d'œuvre : Animateur

Cahier des charges de la Fiche action MA-D2

Rappel

Objectif : prise en compte des espèces et habitats IC dans l'entretien des boisements de berges.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MA-D2	Écrevisse à pieds blancs, 91E0, berges	1

Précisions sur son champ d'application, méthode : Toutes les berges et milieux associés

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Accompagnement dans l'animation de diverses réunions
- ✓ Rencontre avec les Maîtres d'Ouvrages
- ✓ Travail en lien avec VEP sur les questions d'entretien des milieux.
- ✓ Accompagnement dans la conception des outils de communication du Contrat de rivière.

Descriptif des engagements rémunérés

Programmation sommaire des travaux

Action mise en place en accompagnement du Contrat de rivière

Points de contrôle


- ✓ Avancement des travaux PPE / réalisation d'aménagements favorables aux habitats d'Intérêts Communautaires.
- ✓ Nombre de participation aux réunions, visites de chantiers...

Références et coût de la mesure

- ✓ Outils d'information utilisés et temps d'animation.

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

Natura 2000 	Site I 2 6		Fiche - MA	
	<i>ZSC - La Bourne</i>	FR8201743	Action - D3	
			Priorité	3

Fiche action MA-D3 :

Affiner le périmètre du site Natura 2000 pour assurer la jonction entre les différentes populations d'écrevisses à pieds blancs

Habitats concernés :

Espèces concernées :

Écrevisse à pieds blancs

Mesure :

Travailler avec les acteurs de l'eau et les collectivités sur un périmètre Natura 2000 cohérent pour les populations d'Écrevisses à pieds blancs.

Objectif :

Reconnecter les différentes populations d'Écrevisses à pieds blancs du bassin versant de la Bourne, et mise ne place de mesures de gestion à l'échelle d'un site cohérent.

Méthode :

- ✓ Animer un (ou plusieurs) groupe de travail spécifique à cette question, basé sur les souhaits exprimés par le groupe de travail Milieux Aquatiques du Document d'Objectifs (Cf Compte-rendu du Groupe de travail Milieux aquatiques).
- ✓ Proposer ce périmètre aux services de l'État, et à la consultation des communes.
- ✓ Mettre en application les actions prévues au Document d'Objectifs sur l'ensemble du nouveau périmètre.

Nota : la fiche action MO-B1 propose d'affiner le périmètre en fonction de l'enjeu « prairies ».

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible	
Crédit	Investissement	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	
Contrat				
Coût estimé (TTC)			Observations	
0 €			Temps d'animation	

Maître d'ouvrage : Animateur

Maître d'œuvre : Animateur

Cahier des charges de la Fiche action MA-D3

Rappel

Objectif : Reconnecter les différentes populations d'Écrevisses à pieds blancs du bassin versant de la Bourne, et mise en place de mesures de gestion à l'échelle d'un site cohérent.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MA-D3	Écrevisse à pieds blancs, 91E0, berges	2

Précisions sur son champ d'application, méthode :

Descriptif des engagements non rémunérés

Affiner le périmètre sur les milieux aquatiques à enjeux forts pour les populations d'Écrevisse à pieds blancs

Descriptif des engagements rémunérés

Programmation sommaire des travaux

Dès la validation du Document d'Objectifs, pour être en cohérence avec l'action MO-B1.

Points de contrôle


Nouvelle consultation pour une extension du périmètre du site

Références et coût de la mesure

Temps d'animation

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - MA	
	ZSC - La Bourne		FR8201743	Action - E1
				Priorité

Fiche action MA-E1 : Suivre l'état de conservation du Blageon

Habitats concernés :

Espèces concernées :

Habitats d'espèces

Blageon

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Suivre l'état de conservation de la population de Blageon présente sur le site.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Suivre le maintien de la population dans un bon état de conservation.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Étudier et suivre les populations connues (en aval du barrage d'Auberives-en-Royans). ✓ Inventorier les habitats d'Intérêt Communautaire potentiels d'accueil et proposer des mesures de gestion de l'espèce et de son habitat. <p><i>Nota : Si l'état de conservation de la population se dégrade, le prochain Document d'Objectifs prévoira des actions de gestion spécifiques.</i></p>
--

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible À définir
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat			

Coût estimé (TTC)	Observations
10 000 €	Contrat de rivière, Natura 2000, Fédérations de pêche 26 et 38, ONEMA ...

Maître d'ouvrage : animateur

Maître d'œuvre : Fédérations de Pêche Drôme et Isère

Cahier des charges de la Fiche action MA-E1

Rappel

Objectif : Suivre la population du Blageon

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MA-E1	Blageon et ses habitats	3

Précisions sur son champ d'application, méthode : action ciblée sur le Blageon, pour suivre et préserver cette espèce.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Animer et activer le suivi de l'espèce par les partenaires du Parc.
- ✓ Dynamiser la prise en compte de cette espèce par les associations de pêche, l'ONEMA et les acteurs de gestion de l'eau.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Inventaire spécifique précis à l'échelle du bassin versant pour suivre son occupation du cours d'eau et mieux appréhender la capacité d'accueil de cette espèce communautaire sur le site Natura 2000.

Programmation sommaire des travaux

2014

Points de contrôle


Rapport et cartographie de l'habitat d'espèce.

Références et coût de la mesure

Inventaire réalisé par les partenaires du Parc dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, pour environ 10 000 €.

Financeurs potentiels

Partenaires financiers du Contrat de rivière **Vercors Eau Pure**, ou financement Natura 2000.

	Site I 2 6		Fiche - MA	
	<i>ZSC - La Bourne</i>	FR8201743	Action - E2	
			Priorité	3

Fiche action MA-E2 : Suivre l'état de conservation du Chabot

Habitats concernés :

Espèces concernées :

Habitats d'espèces

Chabot

Mesure :

Suivre l'état de conservation de la population du Chabot présente sur le site.

Objectif :

Suivre le maintien de la population dans un bon état de conservation.

Méthode :

- ✓ Suivre les populations connues.
- ✓ Inventorier les habitats d'Intérêt Communautaire potentiels d'accueil et proposer des mesures de gestion de l'espèce et de son habitat pour le prochain Document d'Objectifs.

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible À définir
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat			

Coût estimé (TTC)	Observations
10 000 €	VEP, Natura 2000, Fédérations de pêche 26 et 38, ONEMA...

Maître d'ouvrage : Animateur

Maître d'œuvre : Fédérations de Pêche Drôme et Isère

Cahier des charges de la Fiche action MA-E2

Rappel

Objectif : Suivre la population du Chabot.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MA-E2	Chabot et ses habitats	3

Précisions sur son champ d'application, méthode : action ciblée sur le chabot, pour suivre et préserver cette espèce.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Animer et activer le suivi de l'espèce par les partenaires du Parc
- ✓ Dynamiser la prise en compte de cette espèce par les associations de pêche, l'ONEMA, les acteurs de gestion de l'eau

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Inventaire spécifique précis à l'échelle du bassin versant pour voir sa capacité d'accueil de cette espèce communautaire.

Programmation sommaire des travaux

2014

Points de contrôle


Rapport et cartographie de l'habitat d'espèce.

Références et coût de la mesure

Inventaire réalisé par les partenaires du Parc dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, pour environ 10 000 €.

Financeurs potentiels

Partenaires financiers du Contrat de rivière **Vercors Eau Pure**, ou financement Natura 2000.

	Site I 2 6		Fiche - MA	
	<i>ZSC - La Bourne</i>	FR8201743	Action - E3	
			Priorité	3

Fiche action MA-E3 :

Sensibiliser les acteurs du territoire sur le rôle d'indicateurs biologiques des espèces communautaires présentes sur le site.

Habitats concernés :

Habitats Intérêt Communautaire et Milieux Aquatiques

Espèces concernées :

Espèces aquatiques d'Intérêt Communautaire

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Sensibiliser les acteurs du territoire aux espèces aquatiques d'Intérêt Communautaire présentes sur le site (Écrevisse à pieds blancs, Chabot, Blageon). Leur faire mieux appréhender leur dimension patrimoniale, et de bon indicateur biologique.</p> <p style="text-align: center;"><u>Objectif :</u></p> <p>Prise en compte de ces espèces dans les gestion de milieux organisées par nos partenaires (AAPPMA, ONEMA, Fédérations de pêche, associations de développement local..).</p> <p style="text-align: center;"><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Utilisation d'outils de communication déjà existants ou conception d'outils nouveaux. ✓ Travailler en collaboration étroite avec le Contrat de rivière lorsque ce dernier est partenaire de projets locaux. ✓ Participation aux réunions, visites de chantier..

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible Poste animateur Natura 2000
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat			

Coût estimé (TTC)	Observations
0 €	Temps d'animation

Maître d'ouvrage : Animateur

Maître d'œuvre : Animateur

Cahier des charges de la Fiche action MA-E3

Rappel

Objectif : Prise en compte des espèces d'Intérêt Communautaire dans les mesures de gestion de l'eau.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MA-E3	Espèces aquatiques Intérêt Communautaire	3

Précisions sur son champ d'application, méthode : à appliquer à toutes les actions mises en place sur les cours d'eau du site.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Informer et sensibiliser les porteurs de projets concernant la gestion des cours d'eau du site.
- ✓ Faire prendre conscience de la sensibilité et de la valeur écologique de ces espèces.

Descriptif des engagements rémunérés

Programmation sommaire des travaux

Simultanée aux actions du Contrat de rivière **Vercors Eau Pure**.

Points de contrôle

Accompagnement d'actions du Contrat de rivière


Nombre de réunions, visites de chantiers.... effectués

Références et coût de la mesure

Temps d'animation

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000.

	Site I 2 6		Fiche - MA	
	<i>ZSC - La Bourne</i>	FR8201743	Action - F1	
			Priorité	1

Fiche action MA-F1 : Inventorier les espèces invasives

Habitats concernés :

Habitats aquatiques ou semi-aquatiques touchés par les espèces invasives (Renouée du Japon, Buddléia, Erable Négundo...)

Mesure :

Cartographier les stations d'espèces invasives identifiées sur le site Natura 2000.

Objectif :

Inventorier l'ampleur de la colonisation par des différentes espèces exogènes et hiérarchiser les secteurs dans un planning d'intervention cohérent à l'échelle du bassin versant.

Méthode :

- ✓ Inventorier les patches d'espèces invasives.
- ✓ Les caractériser: taille du patch, espèces présentes, type d'habitat colonisé, nombre de pieds, positionnement géographique...
- ✓ Hiérarchiser les zones par ordre de priorité d'intervention.

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible	
Crédit	Investissement	Fonctionnement	Contrat de rivière et poste animateur Natura 2000	
Contrat				

Coût estimé (TTC)	Observations
5 000 €	Achat de matériels de terrain (ex : outil de cartographie de terrain, type PDA&logiciel)

Maître d'ouvrage : Contrat de rivière

Maître d'œuvre : Contrat de rivière et animateur Natura 2000

Cahier des charges de la Fiche action MA-F1

Rappel

Objectif : Cartographier les zones touchées et hiérarchiser les interventions.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MA-F1	Habitats aquatiques ou semi-aquatiques touchés par les espèces invasives	1

Précisions sur son champ d'application, méthode : cible tout type d'habitat colonisé par une espèce invasive.

Descriptif des engagements non rémunérés

Inventaire, caractérisation et cartographie des zones de présence des espèces invasives (par ordre de priorité) :

- ✓ Renouée du Japon,
- ✓ Buddléia,
- ✓ Érable negundo.
- ✓ Autres espèces si nouveaux cas.

Descriptif des engagements rémunérés

Programmation sommaire des travaux

2012 pour l'inventaire (2013 pour les expérimentations et 2015 pour les actions : cf fiches suivantes).


Points de contrôle

Réalisation d'une cartographie des stations d'implantation d'espèces invasives.

Références et coût de la mesure

Financeurs potentiels

Contrat de rivière et financement Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - MA	
	<i>ZSC - La Bourne</i>	FR8201743	Action - F2	
			Priorité	2

Fiche action MA-F2 :

Expérimenter différentes méthodes sur des zones tests, pour lutter contre les espèces invasives

Habitats concernés :

3320, 91EO et habitats non communautaires quand les stations sont prioritaires à traiter

Espèces concernées :

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Réaliser des expérimentations de différentes méthodes d'éradication des espèces invasives ciblées sur la fiche action MA-F1.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Tester différentes méthodes de traitement afin de trouver la plus efficace sur notre territoire.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Choisir les zones tests selon les résultats de l'inventaire. ✓ Tester différentes méthodes jugées efficaces sur des territoires similaires. ✓ Impliquer les locaux dans le suivi. <p><u>Remarque :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Basé sur la bibliographie du réseau Rivière Rhône-Alpes. <p>Nota : cf fiches actions du Contrat de rivière.</p>
--

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible Contrat de rivière et poste animateur Natura 2000
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat			
Coût estimé (TTC)			Observations
20 000 €			

Maître d'ouvrage : Contrat de rivière

Maître d'œuvre : Contrat de rivière et animateur Natura 2000

Cahier des charges de la Fiche action MA-F2

Rappel

Objectif : Trouver la/les méthode(s) de traitements les plus efficaces sur le bassin versant de la Bourne afin de les généraliser

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MA-F2	3320, 91EO et tout type d'habitat colonisé.	2

Précisions sur son champ d'application, méthode :

Descriptif des engagements non rémunérés

Seront définis selon les résultats de la fiche action MA-F1

Descriptif des engagements rémunérés

Seront définis selon les résultats de la fiche action MA-F1

Programmation sommaire des travaux

Après la réalisation de la fiche action MA-F1

Points de contrôle


Stations d'espèces invasives traitées

Références et coût de la mesure

20 000 €

Financeurs potentiels

Contrat de rivière et financement Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - MA	
	<i>ZSC - La Bourne</i>	FR8201743	Action - F3	
			Priorité	3

Fiche action MA-F3 :

Appliquer les méthodes de lutttes contre les espèces invasives les plus efficaces

Habitats concernés :

Espèces concernées :

Habitats aquatiques ou semi-aquatiques touchés par des espèces invasives.

Mesure :

Mettre en place les méthodes de traitement des espèces invasives les plus efficaces selon la hiérarchisation établie sur la fiche action MA-F1.

Objectif :

Éviter la prolifération des espèces invasives sur le bassin versant de la Bourne et le site Natura 2000. Retrouver la typicité des habitats d'Intérêt Communautaire.

Méthode :

- ✓ Mise en place de contrats Natura 2000 de lutte contre les espèces invasives.
- ✓ Animation pour sensibiliser les propriétaires concernés.

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible Contrat Natura 2000 / Contrat de rivière
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	Contrat Natura 2000		

Coût estimé (TTC)	Observations
50 000 €	Contrat Natura 2000, A 323-20 P et R

Maître d'ouvrage : PNRV , propriétaires fonciers

Maître d'œuvre : A définir

Cahier des charges de la Fiche action MA-F3

Rappel

Objectif : Lutter contre le développement des espèces invasives sur le site et le bassin versant.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MA-F3	habitats aquatiques ou semi-aquatiques touchés par les espèces invasives	3

Précisions sur son champ d'application, méthode :

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations qui stimulerait le développement d'espèces invasives (tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions, désinfection du matériel, tamisage systématique des extractions...).

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Définis en fonction de la ou des méthodes retenues dans les fiches actions précédentes

Programmation sommaire des travaux

Démarrage après les études et tests.

Points de contrôle


Constats de travaux, cahier d'enregistrement.

Références et coût de la mesure

50 000 €

Financeurs potentiels

Contrat de rivière et financement Natura 2000.

	Site I 2 6		Fiche - MA	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - G1	
			Priorité	3

Fiche action MA-G1 : Vérifier la présence de l'Apron du Rhône

Habitats concernés :

Espèces concernées :

Habitats d'espèces

Apron du Rhône

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Vérifier si cette espèce patrimoniale, objet d'un programme LIFE II en Rhône-Alpes, re-colonise la basse Bourne.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Identifier clairement la répartition géographique de l'espèce sur le site et dans l'éventualité d'une présence avérée, mettre en place les actions prévues au programme LIFE.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Prospections: pêche électrique, repérage nocturne à la lampe frontale. ✓ Mise en place des actions du programme LIFE II en cas de présence avérée : Conserver des habitats de bonne qualité ; Travailler en faveur de la libre circulation entre les différents habitats ; Recommandation concernant les travaux en rivière ; Plan d'intervention d'urgence en cas de pollution.
--

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

DuréeII	Limitée		Financement possible Contrat de Rivière et poste animateur Natura 2000
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat			

Coût estimé (TTC)	Observations
2 000 €	pour les outils de terrain (électrodes, lampes, bottes isolantes...)

Maître d'ouvrage : Animateur

Maître d'œuvre : Fédérations de pêche Drôme et Isère, ONEMA

Cahier des charges de la Fiche action MA-G1

Rappel

Objectif : Déterminer si cette espèce est présente sur le site, et dans l'éventualité d'une présence avérée, mettre en place les actions prévues au LIFE.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MA-G1	Apron du Rhône	3

Précisions sur son champ d'application, méthode :

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Participation aux pêches électriques organisées par l'ONEMA et les Fédérations de pêche.
- ✓ Partenariat avec le CREN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels) dans le cadre du programme LIFE II, expertise de présence d'habitats favorables.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Opérations de prospection spécifiques à l'espèce, en aval du barrage d'Auberives-en-Royans

Programmation sommaire des travaux

Premières prospections avec les pêches électriques annuelles organisées par l'ONEMA

Points de contrôle


Rendu de l'inventaire.

Références et coût de la mesure

2 000 €

Financeurs potentiels

Partenaires financiers du Contrat de rivière **Vercors Eau Pure**, ou financement Natura 2000.

	Site I 2 6		Fiche - MA	
	<i>ZSC - La Bourne</i>	FR8201743	Action - G2	
			Priorité	3

Fiche action MA-G2 : Vérifier la présence de la Loutre

Habitats concernés :

Espèces concernées :

Habitats d'espèces

Loutre d'Europe

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Prospecter pour confirmer l'identification des indices de présence de Loutre recueillis.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Valider la présence de l'espèce dans le site.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un partenariat efficace avec les AAPPMA et l'ONEMA. ✓ Organiser des journées de prospection. <p>Nota : Si la présence est avérée, mettre en place des mesures de réhabilitation de son habitat (à rattacher aux fiches actions MA-C1 à MA-C4).</p>
--

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible Contrat de Rivière et poste animateur Natura 2000
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat			
Coût estimé (TTC)			Observations
450 € /jour			5 journées de terrain, inventaire

Maître d'ouvrage : Animateur

Maître d'œuvre : Fédérations de pêche Drôme et Isère, ONEMA

Cahier des charges de la Fiche action MA-G2

Rappel

Objectif : Vérifier la présence de la loutre et pérenniser son habitat pour fixer la (ou les) populations.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MA-G2	Loutre d'Europe et ses habitats	3

Précisions sur son champ d'application, méthode :

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Mise en place d'un partenariat local dans le but de pérenniser les efforts de prospection.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Journées de prospection sur la basse Bourne.

Programmation sommaire des travaux

À coordonner avec le Contrat de rivière.

Points de contrôle


Rapport

Références et coût de la mesure

2250 € pour la prestation d'inventaire

Financeurs potentiels

Partenaires financiers du Contrat de rivière **Vercors Eau Pure**, ou financement Natura 2000.

	Site I 2 6		Fiche - MA	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - G3	
			Priorité	3

Fiche action MA-G3 : Vérifier la présence du Castor

Habitats concernés :

Habitats d'espèces

Espèces concernées :

Castor d'Europe

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Recherche bibliographique de données d'indices de présence du Castor, et prospection afin de vérifier ou de croiser les informations.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Vérifier la présence de l'espèce dans le site ou à proximité et mettre en place des actions de préservation de son habitat afin de pérenniser la population.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un partenariat efficace avec les AAPPMA et l'ONEMA. ✓ Organiser des journées de prospection. <p><i>Nota : si la présence est avérée, mettre en place des mesures de réhabilitation de son habitat via des mesures de protection des berges (MA-C1 à MA-C4).</i></p>

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible	
Crédit	Investissement	Fonctionnement	Contrat de Rivière et poste animateur Natura 2000	
Contrat				
Coût estimé (TTC)			Observations	
450 € / j			5 journées d'inventaire	

Maître d'ouvrage : Animateur

Maître d'œuvre : Fédérations de pêche Drôme et Isère, ONEMA

Cahier des charges de la Fiche action MA-G3

Rappel

Objectif : Vérifier la présence du Castor

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
MA-G3	Castor d'Europe et ses habitats	3

Précisions sur son champ d'application, méthode :

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Mise en place d'un partenariat local dans le but de pérenniser les efforts de prospection.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Inventaire et journées de prospection sur la basse Bourne

Programmation sommaire des travaux

À coordonner avec le contrat de rivière VEP II.

Points de contrôle


Rapport d'inventaire

Références et coût de la mesure

2250 € pour la prestation d'inventaire

Financeurs potentiels

Partenaires financiers du Contrat de rivière **Vercors Eau Pure**, ou financement Natura 2000.

	Site I 2 6		Fiche - CH	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - A1	
			Priorité	1

Fiche action CH-A1 :

Prendre en compte les Chauves-souris dans les différentes activités humaines du site

Habitats concernés :

Espèces concernées :

Chiroptères

Mesure :

Faire prendre en compte les chiroptères dans les différentes activités du site pouvant directement ou indirectement impacter l'espèce.

Objectif :

Sensibiliser les porteurs de projets de l'importance de la prise en compte des chiroptères en amont du montage de leurs projets.

Méthode :

- ✓ Apporter les connaissances nécessaires aux porteurs de projets motivés grâce à la mise en place de lieux de concertation.
- ✓ Solliciter un partenariat avec les spécialistes de ces espèces.
- ✓ Mettre en place une dynamique positive autour de projets favorables à la préservation de ces espèces.
- ✓ Grâce aux partenariats établis avec les spécialistes de ces espèces, améliorer les connaissances sur le fonctionnement des populations afin de proposer des mesures de gestion adaptées et ciblées.

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Illimitée		Financement possible
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat			
			Natura 2000

Coût estimé (TTC)	Observations
5 000 €	pour l'amélioration des connaissances

Maître d'ouvrage : Animateur

Maître d'œuvre : Animateur, à définir

Cahier des charges de la Fiche action CH-A1

Rappel

Objectif : Sensibiliser les porteurs de projets à l'importance de prendre en compte des Chiroptères en amont du montage des projets.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
CH-A1	Chiroptères	1

Précisions sur son champ d'application, méthode : s'appliquent à toutes les espèces présentes sur le site, en ciblant prioritairement les 9 espèces d'Intérêt Communautaire.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Mettre en place des lieux de concertation entre naturalistes, spécialistes des Chiroptères et acteurs du site Natura 2000 : en particulier, rendre les spéléologues acteurs dans la connaissances des espèces présentes sur le site.
- ✓ Favoriser la prise en compte des Chiroptères dans les projets prévus sur le site : assurer une veille et un suivi des cavités en partenariat entre naturalistes et spéléologues.

Descriptif des engagements rémunérés

Programmation sommaire des travaux

Dès 2012

Points de contrôle


Références et coût de la mesure

temps d'animation (+ 5 000 € amélioration des connaissances et restitution)

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

(5 000 € pour prendre en compte l'accompagnement par des professionnels sur les secteurs à enjeux ou difficiles d'accès.)

	Site I 2 6		Fiche - CH	
	<i>ZSC - La Bourne</i>	FR8201743	Action - B1	
			Priorité	2

Fiche action CH-B1 :

Organiser des formations sur les Chauves-souris

Habitats concernés :

Espèces concernées :

Chiroptères

Mesure :

Organiser une (ou plusieurs) journées de formation à destination des professionnels d'activité de pleine nature pouvant être en contact avec des Chiroptères.

Objectif :

Former les professionnels à la prise en compte de chiroptères dans le montage de leurs projets.

Faire connaître les différentes espèces et leur sensibilité écologique.

Faire connaître des mesures simples à mettre en place pour préserver les colonies.

Méthode :

- ✓ Définir le public de professionnels visés.
- ✓ Travailler en concertation avec les organisateurs locales de professionnels pour mobiliser le plus largement possible.
- ✓ Mettre en place un partenariat avec le Plan National d'Action Chiroptères décliné à l'échelle régionale et solliciter l'intervention d'un chiroptérologue.

Remarque :

Action transversale à toutes les activités de pleine nature. Tous les professionnels sont concernés (La spéléologie fait l'objet d'une fiche action spécifique : ALN-C1)

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible Natura 2000
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat			

Coût estimé (TTC)	Observations
1 200 €	Temps d'animation + prestation d'un spécialiste (2 journées)

Maître d'ouvrage : animateur

Maître d'œuvre : Groupe régional Chiroptères pour l'intervention d'un expert en chiroptères.

Cahier des charges de la Fiche action CH-B1

Rappel

Objectif : Faire connaître les différentes espèces et leur sensibilité écologique pour une bonne prise en compte par les porteurs de projets.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
CH-B1	Chiroptères	2

Précisions sur son champ d'application, méthode : s'appliquent aux Chiroptères d'Intérêt Communautaire en priorité.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Définir les publics professionnels visés et solliciter les organisations professionnelles concernées.

Descriptif des engagements rémunérés

Intervention d'un spécialiste des Chiroptères.

Programmation sommaire des travaux

Démarrage en 2011 . Prévoir 2 journées sur la durée du DOCOB.

Points de contrôle


Actes des journées de formation.

Références et coût de la mesure

1 200 € pour l'intervention d'un spécialiste.

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - CH	
	<i>ZSC - La Bourne</i>	FR8201743	Action - B2	
			Priorité	3

Fiche action CH-B2 : Sensibiliser le grand public à la préservation des Chiroptères

Habitats concernés :

Tous ceux présents sur le site

Espèces concernées :

Chiroptères

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Organiser des actions ludiques d'information sur les chiroptères.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Informer largement le grand public sur la richesse du site en chiroptères et les mesures simples pouvant être mises en place par les particuliers.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place plusieurs journées ou soirées d'information sur les chiroptères. ✓ Organiser des interventions scolaires sur ce thème. ✓ Organiser des rencontres dans le cadre de divers manifestations locales. ✓ Monter une exposition itinérante si la volonté locale s'en fait sentir. ✓ Communiquer avec les outils existants du Parc.

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Illimitée		Financement possible Natura 2000
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat			

Coût estimé (TTC)	Observations
2 000 € + temps d'animation (300 € / prestation extérieure)	investissement pour la création d'une exposition

Maître d'ouvrage : animateur

Maître d'œuvre : à définir

Cahier des charges de la Fiche action CH-B2

Rappel

Objectif : Faire connaître au grand public ces espèces fragiles et les mesures simples de préservation qu'il peut mettre en place.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
CH-B2	Chiroptères	3

Précisions sur son champ d'application, méthode : s'appliquent en priorité aux Chiroptères d'Intérêt Communautaire.

Descriptif des engagements non rémunérés

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Partenariat avec le CPIE pour organiser des interventions scolaires.
- ✓ Partenariat avec le groupe régional des chiroptères pour réaliser des débats ou interventions thématiques.
- ✓ Réalisation d'une exposition itinérante.

Programmation sommaire des travaux

Démarrage 2014

Points de contrôle


Bilan d'activité de l'animateur.

Références et coût de la mesure

2 000 € pour la réalisation d'une exposition.+ 300€ / prestation extérieure (CPIE / expert Chiroptères)

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - ALN	
	ZSC - La Bourne		FR8201743	Action - A1
				Priorité

Fiche action ALN-A1 :

Informier et sensibiliser à la fragilité écologique du site

Habitats concernés :

Tous

Espèces concernées :

Toutes

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Informier et sensibiliser les promeneurs et autres pratiquants d'activités de loisirs à la fragilité écologique du site.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Éviter la divagation et la création de nouveaux sentiers pour préserver les habitats et espèces d'Intérêt Communautaire.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lors de manifestations locales diverses (sportives, culturelles, festives...), rappeler l'intérêt d'utiliser le réseau de sentiers existants. ✓ Informer les associations de chasse et de pêche locales sur la création des sentes pour leurs activités. ✓ Mettre en place des panneaux d'information dans les secteurs stratégiques où des conflits d'usage ont été identifiés. <p>Nota : Mettre l'accent sur le milieu « pelouses sèches à Orchidées » et éventuellement réaliser un support (plaquette, expo, ...)</p>

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Illimitée		Financement possible Poste animateur + contrats Natura 2000
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	Natura 2000		

Coût estimé (TTC)	Observations
temps d'animation + 3 000 €	création de panneaux (contrats Natura 2000)+Temps d'animation

Maître d'ouvrage : Animateur, propriétaire foncier, collectivités locales

Maître d'œuvre : à définir

Cahier des charges de la Fiche action ALN-A1

Rappel

Objectif : Informer et sensibiliser les promeneurs et autres pratiquants d'activités de loisirs à la fragilité écologique du site.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
ALN-A1	Tous	1

Précisions sur son champ d'application, méthode :

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Organisation d'animations et de réunions publiques pour sensibiliser sur la fragilité des milieux.
- ✓ Accompagnement, voire participation aux manifestations locales sur le développement d'un volet environnemental.

Descriptif des engagements rémunérés

Réalisation des panneaux d'information aux lieux stratégiques via des Contrats Natura 2000

Programmation sommaire des travaux

2012

Points de contrôle


Panneaux posés + bilan d'activité de l'animateur.

Références et coût de la mesure

3000 € pour les panneaux d'information + temps d'animateur.

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - ALN	
	<i>ZSC - La Bourne</i>	FR8201743	Action - A2	
			Priorité	2

Fiche action ALN-A2 :

Intervenir en cas d'enjeu (pouvant être négatifs) sur les sentiers et/ou les accès existants

Habitats concernés :

Tous

Espèces concernées :

Toutes

Mesure :

Intervenir pour réhabiliter ou déplacer des sentiers qui traversent des habitats d'intérêt communautaire et fragilisés par le piétinement.

Objectif :

Préserver les habitats d'intérêt communautaire (principalement les prioritaires)

Méthode :

- ✓ Repérer les zones détériorées.
- ✓ Mettre en place des travaux de réhabilitation / de détournement de sentier
- ✓ Solliciter la garderie verte du Parc du Vercors pour améliorer la signalétique et intervenir pour « détourner » celle passant dans les habitats fragiles.

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Illimitée		Financement possible Contrats Natura 2000 et poste animateur Natura 2000
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	Natura 2000		

Coût estimé (TTC)	Observations
5 000 €	Contrat Natura 2000 Réhabilitation de sentiers

Maître d'ouvrage : Animateur, propriétaire foncier, collectivités locales

Maître d'œuvre : Garderie Verte ou à définir

Cahier des charges de la Fiche action ALN-A2

Rappel

Objectif : Réhabiliter / détourner les zones détériorées par le piétinement.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
ALN-A2	Tous	2

Précisions sur son champ d'application, méthode :

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Repérer les zones détériorées.
- ✓ Solliciter la garderie verte du Parc du Vercors pour améliorer la signalétique et intervenir pour « détourner » celle passant dans les habitats fragiles.

Descriptif des engagements rémunérés

Aménagements / restauration de sentiers

Programmation sommaire des travaux

Dès 2012

Points de contrôle


Aménagements réalisés

Références et coût de la mesure

5 000 € pour réhabilitation des sentiers + temps de garderie verte pour la modification éventuelle de la signalétique.

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - ALN		
	<i>ZSC - La Bourne</i>		FR8201743	Action - B1	
				Priorité	2

Fiche action ALN-B1 :

Accompagner le projet de valorisation touristique des Grands Goulets

Habitats concernés :

Tous

Espèces concernées :

Toutes

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Accompagner, sur le volet environnemental, le projet de valorisation touristique du site des Grands Goulets.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Permettre une intégration environnementale optimale du projet de valorisation touristique du site.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer aux réunions et apporter un éclairage sur le volet environnemental du site. ✓ Accompagner la structure porteuse dans le montage des dossiers d'autorisation. ✓ Prendre en charge les travaux et aménagements de mise en valeur environnementale pouvant être prévus dans le projet.
--

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Illimitée		Financement possible	
Crédit	Investissement	Fonctionnement	Contrats Natura 2000 et poste animateur Natura 2000	
Contrat	Natura 2000			

Coût estimé (TTC)	Observations
20 000 € + temps d'animation	Contrats Natura 2000 + temps d'animation

Maître d'ouvrage : communauté de communes, animateur

Maître d'œuvre : à définir

Cahier des charges de la Fiche action ALN-B1

Rappel

Objectif : Accompagner, sur le volet environnemental, le projet de valorisation touristique du site des Grands Goulets

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
ALN-B1	Tous	2

Précisions sur son champ d'application, méthode :

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Participation aux réunions.
- ✓ Conseils et appui techniques sur les dossiers d'autorisation prévus au titre des différentes mesures réglementaires de protection du site.
- ✓ Animation de réflexions autour de la mise en valeur environnementale du projet.

Descriptif des engagements rémunérés

Mise en place de panneaux d'information le long du parcours, valorisant les milieux naturels et les espèces du site : prise en charge du volet pédagogique et environnemental du projet de valorisation.

Mise en défens éventuelle des habitats prioritaires fragiles (contrat Natura 2000).

Mise en place de mesures de restauration des habitats du secteur (contrat Natura 2000).

Programmation sommaire des travaux

Concomitant au projet de valorisation touristique.

Points de contrôle


Dossiers administratifs montés / Contrats Natura 2000 montés.

Références et coût de la mesure

Animation et environ 20 000 € pour les contrats.

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000.

	Site I 2 6		Fiche - ALN	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - C1	
			Priorité	1

Fiche action ALN-C1:

Mener une concertation pour rendre les spéléologues acteurs de la préservation des Chiroptères

Habitats concernés :

8120, 8130, 8210

Espèces concernées :

Chiroptères (Intérêt Communautaire)

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Suite à la mise en place de méthodes de travail concertées, organiser une journée d'information avec les professionnels de cette activité.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Créer un climat de confiance et de coopération entre professionnels spéléologues et naturalistes chiroptérologues afin de réussir à s'assurer de l'état de conservation des populations de Chiroptères tout en permettant la mise en place, le cas échéant, d'actions de préservation concertées.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Visiter trois grottes par an, réunissant spéléologues et chiroptérologues, afin d'encourager les pratiquants à une activité respectueuse de ces espèces fragiles. ✓ Organiser une journée d'information, réunissant spéléologues et chiroptérologues autour de cette thématique (voir fiche action CH-B1)

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Illimitée		Financement possible	
Crédit	Investissement	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	
Contrat				

Coût estimé (TTC)	Observations
0 €	Temps d'animation

Maître d'ouvrage : Animateur

Maître d'œuvre : Animateur

Cahier des charges de la Fiche action ALN-C1

Rappel

Objectif : Rendre les Spéléologues acteurs de la préservation des Chiroptères.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
ALN-C1	Tous	1

Précisions sur son champ d'application, méthode :

Descriptif des engagements non rémunérés

Participation aux manifestations locales pour le volet environnemental et organisation d'une journée d'information des professionnels.

Descriptif des engagements rémunérés

Programmation sommaire des travaux

Annuelle

Points de contrôle


Compte-rendu de la journée d'information

Références et coût de la mesure

Temps d'animation

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

Natura 2000 	Site I 2 6		Fiche - ALN	
	<i>ZSC - La Bourne</i>	FR8201743	Action - C2	
			Priorité	3

Fiche action ALN-C2 :

Mettre en place des actions concertées sur les grottes à enjeux recensées entre Spéléologues et « Chiroptérologues »

Habitats concernés :

8120, 8130, 8210

Espèces concernées :

Chiroptères

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Suite à la mise en place d'une méthode de travail concertée, réaliser des actions de préservation des Chiroptères dans les zones à enjeux identifiées.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Préserver les populations de chiroptères, tout en favorisant le dialogue et la concertation entre les professionnels spéléologues et les spécialistes des chiroptères.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir les lieux à enjeux Chiroptères. ✓ Définir avec les différents acteurs de la concertation, les méthodes de préservation à mettre en place. ✓ Dans certains cas, mobiliser des fonds Natura 2000 via des contrats ou la charte.

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Illimitée		Financement possible Contrats Natura 2000 et Poste animateur Natura 2000
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	Natura 2000		
Coût estimé (TTC)			Observations
Temps d'animation + 10 000 €			Contrats Natura 2000 + temps d'animateur

Maître d'ouvrage : animateur + propriétaires fonciers

Maître d'œuvre : à définir

Cahier des charges de la Fiche action ALN-C2

Rappel

Objectif : Préserver les populations de chiroptères, tout en favorisant le dialogue et la concertation entre les professionnels spéléologues et les spécialistes des Chiroptères.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
ALN-C2	Chiroptère	3

Précisions sur son champ d'application, méthode : population de Chiroptères soumises à des risques de dérangements.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Concertation pour définir d'éventuelles zones à enjeux.
- ✓ Entretien des installations/dispositifs établis dans le cadre des contrats.
- ✓ Rédaction de fiches synthétiques sur les enjeux Chiroptères de chaque grotte fréquentée du site.

Descriptif des engagements rémunérés

Dispositifs de sensibilisation.

Démarches en accord avec la Charte Natura 2000 (exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties)

Programmation sommaire des travaux

2013 – 2016

Points de contrôle

Les mesures mises en place


Références et coût de la mesure

10 000 € + temps d'animation.

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

PNRV ponctuellement (signalétique du Parc)

Natura 2000 	Site I 2 6		Fiche - ALN	
	<i>ZSC - La Bourne</i>	FR8201743	Action - C3	
			Priorité	2

Fiche action ALN-C3 :

Sensibiliser les pratiquants et professionnels de l'escalade aux espèces rupestres présentes sur le site

Habitats concernés :

8120, 8210, 8130

Espèces concernées :

Espèces rupestres

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Informer les grimpeurs amateurs et professionnels sur les espèces rupestres (couples nicheurs, période de reproduction...).</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Favoriser la cohabitation entre l'activité d'escalade et les habitats et espèces rupestres.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Recueillir les connaissances naturalistes sur les espèces rupestres du site. ✓ Échanger sur les connaissances naturalistes et celles des pratiquants pour repérer les sites à enjeux. ✓ Mettre en place une méthode de concertation à l'image de l'action mise en place sur le cirque d'Archiane (site Natura 2000 I27)

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Illimitée		Financement possible	
Crédit	Investissement	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	
Contrat				
Coût estimé (TTC)			Observations	
0 €			Temps d'animation	

Maître d'ouvrage : Animateur

Maître d'œuvre : Associations de protection de la nature + associations des grimpeurs + animateur

Cahier des charges de la Fiche action ALN-C3

Rappel

Objectif : Favoriser la cohabitation entre l'activité d'escalade et les habitats et espèces rupestres.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
ALN-C3	8120, 8210, 8130, espèces rupestres	2

Précisions sur son champ d'application, méthode : Vise les habitats d'espèces rupestres (enjeu avifaune fort sur les falaises du site)

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Information aux pratiquants et échanges sur la connaissance du site et des enjeux existants autour des espèces rupestres.
- ✓ Interventions et implications des acteurs naturalistes du site.
- ✓ Mise en place de méthode de suivi concertée.

Descriptif des engagements rémunérés

Programmation sommaire des travaux

Dès 2014

Points de contrôle


Réalisation de réunions d'information.

Références et coût de la mesure

Temps d'animateur.

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

Natura 2000 	Site I 2 6		Fiche - ALN	
	<i>ZSC - La Bourne</i>	FR8201743	Action - C4	
			Priorité	3

Fiche action ALN-C4 :

Mettre en place des actions concertées sur les points à enjeux recensés entre escalade/habitats et espèces rupestres

Habitats concernés :

8120, 8210, 8130

Espèces concernées :

Espèces rupestres

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Suite à la mise en place d'une méthode de suivi concertée, réaliser des actions de préservation des espèces et habitats rupestres où des points de conflits existent.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Préserver la population d'oiseaux rupestres tout en favorisant le dialogue et la concertation entre les grimpeurs et les spécialistes des espèces rupestres.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir les sites à enjeux entre espèces et activités rupestres. ✓ Définir avec les différents acteurs de la concertation, les méthodes de préservation à mettre en place. ✓ Dans certains cas, mobiliser des fonds européens via des contrats.
--

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Illimitée		Financement possible	
Crédit	Investissement	Fonctionnement	Contrats Natura 2000 et poste animateur Natura 2000	
Contrat	Natura 2000			

Coût estimé (TTC)	Observations
Temps d'animation + 6 000 €	Contrats de sensibilisation ou de restauration + temps d'animation

Maître d'ouvrage : animateur, propriétaires fonciers

Maître d'œuvre : à définir

Cahier des charges de la Fiche action ALN-C4

Rappel

Objectif : Préserver la population d'oiseaux rupestres tout en favorisant le dialogue et la concertation entre les grimpeurs et les spécialistes des espèces rupestres.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
ALN-C4	8120, 8210, 8130, espèces rupestres	3

Précisions sur son champ d'application, méthode : population d'espèces rupestres soumises à des risques de dérangements.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Concertation pour définir d'éventuels sites à enjeux.
- ✓ Entretien des installations/dispositifs établis dans le cadre des contrats.
- ✓ Sensibilisation via les outils de communications existants (sites web, topo d'escalade...)

Descriptif des engagements rémunérés

Panneaux de sensibilisation.

Démarcher en accord avec la Charte Natura 2000 / Contrats Natura 2000

Programmation sommaire des travaux

Dès 2015

Points de contrôle

Actions mises en place


Références et coût de la mesure

6 000 € + animation.

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

PNRV ponctuellement (signalétique du Parc)

	Site I 2 6		Fiche - ALN	
	<i>ZSC - La Bourne</i>	FR8201743	Action - C5	
			Priorité	3

Fiche action ALN_C5 :

Canaliser la fréquentation sur les secteurs à enjeux pour l'activité agricole et les habitats d'Intérêt Communautaire connexes

Habitats concernés :

Milieux ouverts

Espèces concernées :

Tous

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Isoler les troupeaux domestiques des risques de dérangements liés à la pratiques d'activités de loisirs et mettre en place des passages canadiens, chicanes...</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Mieux canaliser la fréquentation des pratiquants d'activités de loisirs dans les secteurs à enjeu agricole fort.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Localiser les zones principales « conflits d'usage » et de dérangements des troupeaux domestiques. ✓ Hiérarchiser les priorités d'intervention et repérer les agriculteurs et propriétaires motivés. ✓ Installer des passages canadiens, chicanes ou autres dispositifs, dans les zones repérées.

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible PSADER / Contrat de rivière / PNRV (signalétique)
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat			

Coût estimé (TTC)	Observations
5 000 €	Pour l'installation de dispositifs piétons/VTT

Maître d'ouvrage : propriétaires fonciers / agriculteurs

Maître d'œuvre : à définir

Cahier des charges de la Fiche action ALN-C5

Rappel

Objectif : Mieux canaliser la fréquentation dans les secteurs à enjeu agricole fort.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
ALN-C5	Tous	3

Précisions sur son champ d'application, méthode : installation des passages canadiens, chicanes...

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Identifier les zones et hiérarchiser les points névralgiques.
- ✓ Mobiliser agriculteurs et propriétaires fonciers.

Descriptif des engagements rémunérés

Travaux d'installation de passages canadiens, chicanes ...

Programmation sommaire des travaux

2015

Points de contrôle


Visuels

Références et coût de la mesure

5 000 €

Financeurs potentiels

PASDER / Contrats de rivière / PNRV (ponctuellement sur la signalétique)

	Site I 2 6		Fiche - ALN	
	<i>ZSC - La Bourne</i>	FR8201743	Action - C6	
			Priorité	3

Fiche action ALN-C6 :

Sensibiliser les pratiquants et professionnels du tourisme sur les enjeux socio-économiques de l'agriculture sur le site.

Habitats concernés :

Milieux ouverts

Espèces concernées :

Toutes

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Sensibiliser les pratiquants et les professionnels du tourisme aux enjeux socio-économiques de l'agriculture sur le site.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Sensibiliser les pratiquants de loisirs sur les enjeux agricoles du site.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Informer via des animations grand public, les pratiquants et professionnels du tourisme des enjeux agricoles et de préservation des milieux ouverts. ✓ Sensibiliser et informer via les différents outils de communication existants (site web, dépliants, panneaux...)
--

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Illimitée		Financement possible Contrats Natura 2000 + poste animateur Natura 2000
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat	Natura 2000		

Coût estimé (TTC)	Observations
Temps d'animation + 7 000 €	Supports de sensibilisation + temps d'animation

Maître d'ouvrage : animateur, propriétaires fonciers

Maître d'œuvre : à définir.

Cahier des charges de la Fiche action ALN-C6

Rappel

Objectif : Sensibiliser les pratiquants et professionnels du tourisme sur les enjeux agricoles du site.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
ALN-C6	Milieux ouverts	3

Précisions sur son champ d'application, méthode : Informer via des animations (et ponctuellement, contrats de sensibilisation)

Descriptif des engagements non rémunérés

Animations grand public autour des enjeux environnementaux et humains du site.

Descriptif des engagements rémunérés

Installation de panneaux d'information sur les sites touristiques stratégiques du site Natura 2000.

Programmation sommaire des travaux

2015

Points de contrôle


Panneaux mis en place / Bilan des animations réalisées

Références et coût de la mesure

7 000 € pour l'investissement sur des supports de sensibilisation

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

Natura 2000 	Site I 2 6		Fiche - ALN	
	<i>ZSC - La Bourne</i>	FR8201743	Action - C7	
			Priorité	3

Fiche action ALN-C7 :

Favoriser la concertation locale par des conventionnements entre propriétaires fonciers et structures professionnelles du tourisme

Habitats concernés :

Milieux ouverts

Espèces concernées :

Toutes

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Proposer un cadre de conduite par des conventionnements.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Limiter les conflits d'usage entre les propriétaires et les pratiquants de loisirs.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un lieu de concertation. ✓ Proposer des conventionnements établissant des modes de conduites adaptées aux enjeux des différentes activités.

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Illimitée		Financement possible Temps d'animation + Charte (exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti)
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat			

Coût estimé (TTC)	Observations
À définir	en fonction de l'exonération de la TFNB pour les signataires de la Charte Natura 2000

Maître d'ouvrage : animateur

Maître d'œuvre : animateur

Cahier des charges de la Fiche action ALN-C7

Rappel

Objectif : Favoriser la concertation via des conventionnements entre propriétaires fonciers et structures professionnelles du tourisme.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
ALN-C7	Milieux ouverts	3

Précisions sur son champ d'application, méthode : .

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Favoriser des rencontres et accords entre acteurs de la nature et acteurs du tourisme.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Signature de la Charte Natura 2000, pour les acteurs et associations qui souhaitent s'engager sur le site.

Programmation sommaire des travaux

Dès 2013

Points de contrôle


Nombre de chartes signées.

Références et coût de la mesure

Temps d'animateur

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - DOCOB	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - A1	
			Priorité	1

Fiche action DOCOB-A1 :

Journées d'information du Grand public sur la démarche Natura 2000

Habitats concernés :

Tous

Espèces concernées :

Toutes

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Mettre en place des journées d'information du Grand public (ou participation à des manifestations locales) sur la démarche Natura 2000.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Informer le grand public sur la démarche Natura 2000 et les enjeux de préservation du site de la Bourne.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser une journée par an, en lien avec les acteurs locaux et concomitante aux manifestations existantes, à destination du Grand public. ✓ Réaliser une plaquette d'information mise à disposition des communes et Offices de Tourisme du site. ✓ ou Réaliser une exposition itinérante sur Natura 2000 et les enjeux environnementaux du site. <p><u>Remarque :</u></p> <p>A mettre en lien avec la fiche action CH-B1, orientée vers l'information du grand public et des professionnels sur les Chiroptères.</p>

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat			
			Natura 2000

Coût estimé (TTC)	Observations
Temps d'animation + 3 000 €	Plaquettes d'information + temps d'animation

Maître d'ouvrage : animateur

Maître d'œuvre : à définir

Cahier des charges de la Fiche action DOCOB-A1

Rappel

Objectif : Informer le grand public sur la démarche Natura 2000

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
DOCOB-A1	Tous	1

Précisions sur son champ d'application, méthode : organisation d'une journée d'information

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Participation à des manifestations locales
- ✓ Animation de la journée d'information annuelle.

Descriptif des engagements rémunérés

- ✓ Plaquettes d'information Grand public.
- ✓ Exposition

Programmation sommaire des travaux

Dès 2012

Points de contrôle


Bilan d'activité + plaquette réalisée

Références et coût de la mesure

Temps d'animation + 3 000 € (plaquettes)

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - DOCOB	
	<i>ZSC - La Bourne</i>	FR8201743	Action - B1	
			Priorité	1

Fiche action DOCOB-B1 :

Animer et suivre la mise en œuvre du Document d'Objectifs

Habitats concernés :

Espèces concernées :

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Mettre en place un animateur qui assurera la mise en œuvre de ce document d'objectifs.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>La désignation d'un animateur permettra d'assurer la mise en place et le suivi des actions, l'archivage et la mise à jour de l'ensemble des données du site dans une base adaptée (y compris les données cartographiques), l'animation des comités de suivi, la communication, l'information auprès des acteurs locaux.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'animation du comité de pilotage du site, la mise en œuvre du document d'objectifs et l'évaluation annuelle demanderont la mise en place, a minima, d'un poste à mi-temps. ✓ Le temps d'animation pour la mise en oeuvre d'une fiche action du DOCOB peut s'estimer sous forme de forfait : en moyenne, on peut compter 8 jours par action ; soit 2 000 € par action. ✓ Pour les actions sous-traitées, l'animateur aura à assurer un suivi qui pourrait être estimé à 5 % du montant de l'action.
--

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Illimitée		Financement possible
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat			
			Natura 2000

Coût estimé (TTC)	Observations
27 250 €/an + 2 000 €/action mise en place + 5 %/ action sous-traitée	Au minimum, un poste à mi-temps (soit 109 jours à 250 € : 27 250 €) + en fonction du nombre d'actions qui seront lancées

Maître d'ouvrage : État

Maître d'œuvre : animateur

Cahier des charges de la Fiche action DOCOB-B1

Rappel

Objectif : Animation et suivi de ce document d'objectifs

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
DOCOB-B1	Tous	1

Précisions sur son champ d'application, méthode : Il sera nécessaire de réaliser un bilan annuel de la mise en œuvre de ce document d'objectifs et un bilan complet à la fin de son application.

Descriptif des engagements non rémunérés

Descriptif des engagements rémunérés

Mise en place d'un animateur

Programmation sommaire des travaux

Sur la durée de ce Document d'Objectifs

Points de contrôle


Les bilans d'activité annuels

Références et coût de la mesure

27 250 €/an + 2000€/action mise en œuvre + 5% / action sous-traitée.

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

Natura 2000 	Site I 2 6		Fiche - DOCOB	
	<i>ZSC - La Bourne</i>	FR8201743	Action - C1	
			Priorité	1

Fiche action DOCOB-C1 : Animer la Charte Natura 2000

Habitats concernés :

Espèces concernées :

Mesure :

Animer des réunions d'information autour de la Charte Natura 2000.

Objectif :

Générer des adhésions à cet outil et/ou à des engagements concernant les différents types de milieux présents.

Méthode :

Organiser des réunions d'information dans les communes du site à destination des propriétaires fonciers et des pratiquants d'activités de loisirs encadrées.

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Illimitée		Financement possible	
Crédit	Investissement	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	
Contrat				

Coût estimé (TTC)	Observations
0 €	Temps d'animateur

Maître d'ouvrage : animateur

Maître d'œuvre : animateur

Cahier des charges de la Fiche action DOCOB-C1

Rappel

Objectif : générer des adhésions à la Charte Natura 2000.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
DOCOB-C1	Tous	1

Précisions sur son champ d'application, méthode :

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Informer sur l'outil Charte.
- ✓ Détailler le contenu de la Charte.
- ✓ Expliquer les modalités d'adhésion.
- ✓ Accompagner dans leur démarche les personnes souhaitant s'engager.

Descriptif des engagements rémunérés

Programmation sommaire des travaux

Dès 2012

Points de contrôle


Nombre d'adhésions à la Charte

Références et coût de la mesure

Temps d'animation

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - DOCOB	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - D1	
			Priorité	2

Fiche action DOCOB-D1 :

Extensions selon les enjeux « milieux aquatiques »

Habitats concernés :

Milieux humides d'Intérêt communautaire

Espèces concernées :

Espèces aquatiques d'Intérêt communautaire

Mesure :

Proposer des extensions selon les enjeux « milieux aquatiques » et mettre en place les actions prévues au document d'objectifs.

Objectif :

Intégrer au site Natura 2000 les zones stratégiques pour favoriser le bon état de conservation du bassin versant de la Bourne.

Méthode :

- ✓ Collecter les données naturalistes pour argumenter les propositions d'extension.
- ✓ Organiser des réflexions locales spécifiques pour proposer un nouveau périmètre cohérent avec les enjeux environnementaux et humains.

Remarques :

A mettre en lien étroit avec le travail d'animation du Contrat de rivière.

Cf fiches actions MA

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat			
Coût estimé (TTC)			Observations
0 €			Temps d'animateur

Maître d'ouvrage : animateur

Maître d'œuvre : animateur

Cahier des charges de la Fiche action DOCOB-D1

Rappel

Objectif : Intégrer au site Natura 2000 les zones stratégiques pour favoriser le bon état de conservation du bassin versant de la Bourne.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
DOCOB-D1	Tous	2

Précisions sur son champ d'application, méthode : viser une meilleure cohérence des mesures de gestion sur le bassin versant Bourne.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Recueillir les données naturalistes.
- ✓ Organiser un groupe de travail spécifique pour lancer une réflexion avec les acteurs locaux.
- ✓ Proposer un périmètre aux services de l'État pour lancer une nouvelle consultation.

Descriptif des engagements rémunérés

Programmation sommaire des travaux

Dès 2012

Points de contrôle

Délibération du PNRV


Décision des communes concernées (par délibération des conseils municipaux) + validation de l'État.

Références et coût de la mesure

Temps d'animateur

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - DOCOB	
	<i>ZSC - La Bourne</i>	FR8201743	Action - D2	
			Priorité	2

Fiche action DOCOB-D2 :

Extensions selon les enjeux « milieux ouverts »

Habitats concernés :

Espèces concernées :

Tous les milieux ouverts d'intérêt communautaire

Espèces d'Intérêt communautaire

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Proposer des extensions selon les enjeux « milieux ouverts » et mettre en place les actions prévues au document d'objectifs.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Intégrer à Natura 2000 les zones stratégiques pour favoriser le bon état de conservation de ces milieux.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Collecter les données naturalistes pour argumenter les propositions d'extension. ✓ Organiser des réflexions locales spécifiques pour proposer un nouveau périmètre cohérent avec les enjeux environnementaux et humains. <p><i>Nota : cf fiche action MO-B1</i></p>
--

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible	
Crédit	Investissement	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	
Contrat				
Coût estimé (TTC)			Observations	
0 €			Temps d'animateur	

Maître d'ouvrage : Animateur

Maître d'œuvre : Animateur

Cahier des charges de la Fiche action DOCOB-D2

Rappel

Objectif : Intégrer à Natura 2000 les zones stratégiques pour favoriser le bon état de conservation des milieux ouverts.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
DOCOB-D2	Tous	2

Précisions sur son champ d'application, méthode : viser une meilleure cohérence des mesures de gestion sur les milieux ouverts.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Recueillir les données naturalistes complémentaires à la cartographie des habitats (espèces, habitats d'espèces...).
- ✓ Organiser un groupe de travail spécifique pour lancer une réflexion avec les acteurs locaux.
- ✓ Proposer un périmètre aux services de l'État pour lancer une consultation.

Descriptif des engagements rémunérés

Programmation sommaire des travaux

Dès 2012

Points de contrôle

Délibération du PNRV


Décision des communes concernées (par délibération des conseils municipaux) + validation de l'État.

Références et coût de la mesure

Temps d'animateur

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

	Site I 2 6		Fiche - DOCOB	
	ZSC - La Bourne	FR8201743	Action - D3	
			Priorité	2

**Fiche action DOCOB-D3 :
Extensions selon les enjeux « espèces »**

Habitats concernés :

Habitats d'espèces communautaires

Espèces concernées :

Espèces d'Intérêt Communautaire

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Proposer des extensions selon les enjeux « espèces » et mettre en place les actions prévues au document d'objectifs.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>Intégrer en Natura 2000 les zones stratégiques pour favoriser le bon état de conservation des espèces du site Natura 2000.</p> <p><u>Méthode :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Collecter les données naturalistes pour argumenter les propositions d'extension. ✓ Organiser des réflexions locales spécifiques pour proposer un nouveau périmètre cohérent avec les enjeux environnementaux et socio-économiques du site. <p><i>Nota : cf fiches actions MB-C1, MB-C2, MA-D3, MA-G1 à G3.</i></p>

Caractéristiques de l'action (type d'action, besoins détaillés et proposition d'un plan de financement) :

Durée	Limitée		Financement possible
Crédit	Investissement	Fonctionnement	
Contrat			
			Poste animateur Natura 2000

Coût estimé (TTC)	Observations
0 €	Temps d'animateur

Maître d'ouvrage : animateur

Maître d'œuvre : animateur

Cahier des charges de la Fiche action DOCOB-D3

Rappel

Objectif : Intégrer en Natura 2000 les zones stratégiques pour favoriser le bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire.

Action	Habitats et/ou espèces visé(e)s	Degré de priorité de la mesure
DOCOB-D3	Tous	2

Précisions sur son champ d'application, méthode : viser une meilleure cohérence des mesures de gestion de ces espèces.

Descriptif des engagements non rémunérés

- ✓ Recueillir les données naturalistes.
- ✓ Organiser un groupe de travail spécifique pour lancer une réflexion avec les acteurs locaux.
- ✓ Proposer un périmètre aux services de l'État pour lancer une consultation.

Descriptif des engagements rémunérés

Programmation sommaire des travaux

Dès 2012

Points de contrôle

Délibération du PNRV

Décision des communes concernées (par délibération des conseils municipaux) + validation par l'État.

Références et coût de la mesure

Temps d'animateur

Financeurs potentiels

Financement Natura 2000

1 Hiérarchisation des actions prévues au DOCOB

T0 = année de démarrage de l'action non fixée. Montants ? = à définir.

année de démarrage prévue	fiche action (Code)	priorité	montants engagés
T0	MB-A1	2	3 000 €
2012	MB-A2	1	0 € (animation)
T0	MB-A3	2	?
2012	MB-B1	1	0 € (animation)
T0	MB-B2	1	?
T0	MB-C1	3	9 000 €
T0	MB-C2	3	3 000€
2011	MO-A1	1	max : 209 €/ha/an
2011	MO-A2	1	max : 200 €/ha/an
T0	MO-A3	3	30 000 €
2011	MO-A4	1	max : 146 €/ha/an
2012	MO-B1	2	0 € (animation)
2012	MO-B2	2	0 € (animation)
2011	MO-B3	2	2 500 €
2012	MA-A1	1	?
2011	MA-A2	1	max : 175 €/ha/an
2012	MA-B1	1	0 € (animation)
T0	MA-B2	1	0 € (animation)
T0	MA-C1	1	0 € (animation)
2013	MA-C2	2	?
2012	MA-C3	2	?
2012	MA-C4	2	?
2014	MA-D1	2	?
2012	MA-D2	1	0 € (animation)
2012	MA-D3	3	0 € (animation)
2014	MA-E1	3	10 000 €
2014	MA-E2	3	10 000 €
T0	MA-E3	3	0 € (animation)
2012	MA-F1	1	5 000 €
2013	MA-F2	2	20 000 €
2015	MA-F3	3	50 000 €
T0	MA-G1	3	2 000 €
T0	MA-G2	3	2 250 €
T0	MA-G3	3	2 250 €
2012	CH-A1	1	5 000 €
2011	CH-B1	2	1 200 €
2014	CH-B2	3	2 000 €
2012	ALN-A1	1	3 000 €
2012	ALN-A2	2	5 000 €

année de démarrage prévue	fiche action (Code)	priorité	montants engagés
T0	ALN-B1	2	20 000 €
2011	ALN-C1	1	0 € (animation)
2013	ALN-C2	3	10 000 €
2014	ALN-C3	2	0 € (animation)
2015	ALN-C4	3	6 000 €
2015	ALN-C5	3	5 000 €
2015	ALN-C6	3	7 000 €
2013	ALN-C7	3	0 € (animation)
2012	DOCOB-A1	1	3 000 €
2011	DOCOB-B1	1	30 000 € /an
2012	DOCOB-C1	1	0 € (animation)
2012	DOCOB-D1	2	0 € (animation)
2012	DOCOB-D1	2	0 € (animation)
2012	DOCOB-D1	2	0 € (animation)

2 Bilan financier des actions prévues au DOCOB

Fiche action	Durée	Crédit	Financements	Coût	Maître d'ouvrage	Maître d'Oeuvre
MB-A1	Limitée	Investissement	À définir	3 000 €	Propriétaires /Animateur	À prévoir
MB-A2	Illimitée	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	0 €	Animateur	Animateur
MB-A3	Limitée	Investissement	Contrat Natura 2000	À définir	Propriétaires fonciers	À définir
MB-B1	Illimitée	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	0 €	Animateur	Animateur
MB-B2	Limitée	Investissement	Contrat de Rivière PPE	À définir en €/ha/an	Propriétaires	À définir
MB-C1	Limitée	Investissement	À définir	9 000 €	Animateur	À prévoir
MB-C2	Limitée	Investissement	À définir	3 000 €	Animateur	À prévoir
MO-A1	Limitée	Investissement	MAEt	160 € à 175 €/ha/an	Agriculteurs contractants	Agriculteurs contractants
MO-A2	Limitée	Investissement	MAEt ou contrat Natura 2000	MAEt : 200 €/ha/an Natura 2000 : à définir	Agriculteurs contractants, propriétaires fonciers...	À définir
MO-A3	Limitée	Investissement	PSADER	30 000 €	Agriculteurs du site	À définir
MO-A4	Limitée	Investissement	MAEt	146 €/ha/an	Agriculteurs contractants	Agriculteurs contractants
MO-B1	Limitée	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	0 €	Animateur	Animateur
MO-B2	Illimitée	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	0 €	Animateur	Animateur
MO-B3	Limitée	Investissement	MAEt ou contrat Natura 2000	2 500 € / 5 ans	Agriculteurs contractants, propriétaires fonciers ...	À définir
MA-A1	Limitée	Investissement	Contrat de Rivière	À définir	À définir	À définir
MA-A2	Limitée	Investissement	MAEt	Entre 160 € à 175 €/ha/an	Agriculteurs contractants	Agriculteurs contractants
MA-B1	Illimitée	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	0 €	Animateur (en appui au Contrat de Rivière)	Animateur
MA-B2	Illimitée	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	0 €	Animateur (en appui au Contrat de Rivière)	Animateur
MA-C1	Illimitée	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	0 €	Animateur	Animateur
MA-C2	Illimitée	Investissement&	Contrat Natura 2000	À définir	Propriétaires fonciers	À définir
MA-C3	Illimitée	Investissement	Contrat de Rivière	À définir	Agriculteurs	À définir
MA-C4	Illimitée	Investissement	Contrat de Rivière	À définir	Agriculteurs	À définir
MA-D1	Limitée	Investissement	Contrat Natura 2000	À définir	Propriétaires fonciers	À définir
MA-D2	Illimitée	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	0 €	Animateur	Animateur
MA-D3	Limitée	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	0 €	Animateur	Animateur
MA-E1	Limitée	Investissement	À définir	10 000 €	Animateur	Fédérations de pêche 38 et 26
MA-E2	Limitée	Investissement	À définir	10 000 €	Animateur	Fédérations de pêche 38 et 26
MA-E3	Limitée	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	0 €	Animateur	Animateur
MA-F1	Limitée	Investissement	Contrat de Rivière et poste animateur Natura 2000	5 000 €	Contrat de Rivière	Contrat de rivière et animateur Natura 2000
MA-F2	Limitée	Investissement	Contrat de Rivière et poste animateur Natura 2000	20 000 €	Contrat de Rivière	Contrat de rivière et animateur Natura 2000
MA-F3	Limitée	Investissement	Contrat de Rivière et Contrat Natura 2000	50 000 €	Propriétaires fonciers	À définir
MA-G1	Limitée	Investissement	Contrat de Rivière et poste animateur Natura 2000	2 000 €	Animateur	Fédérations de pêche 38 et 26, ONEMA
MA_G2	Limitée	Investissement	Contrat de Rivière et poste animateur Natura 2000	450 €/jour/5 jours	Animateur	Fédérations de pêche 38 et 26 , ONEMA
MA-G3	Limitée	Investissement	Contrat de Rivière et poste animateur Natura 2000	450 €/jour/5 jours	Animateur	Fédérations de pêche 38 et 26 , ONEMA

Fiche action	Durée	Crédit	Financements	Coût	Maître d'ouvrage	Maître d'Oeuvre
CH-A1	Illimitée	Fonctionnement	Natura 2000	5 000 €	Animateur	Animateur, à définir
CH-B1	Limitée	Fonctionnement	Natura 2000	1 200 €	Animateur	Expert en chiroptères
CH-B2	Illimitée	Investissement	Natura 2000	2 000 € + 300 € / prestation extérieure	Animateur	À définir
ALN-A1	Illimitée	Investissement	Contrats Natura 2000 et poste animateur Natura 2000	3 000 € + temps d'animateur	Animateur, propriétaire foncier, collectivités locales	À définir
ALN-A2	Illimitée	Investissement	Contrats Natura 2000 et poste animateur Natura 2000	5 000 € + temps garderie verte	Animateur, propriétaire foncier, collectivités locales	Garderie Verte ou à définir
ALN-B1	Illimitée	Investissement	Natura 2000	20 000 € + temps d'animation	Communauté de communes, animateur	À définir
ALN-C1	Illimitée	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	0 €	Animateur	Animateur
ALN-C2	Illimitée	Fonctionnement Investissement	Contrats Natura 2000 et poste animateur Natura 2000	10 000 €	Animateur, Propriétaires fonciers	À définir
ALN-C3	Illimitée	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	0 €	Animateur	Associations protection de la nature, grimpeurs + animateur
ALN-C4	Illimitée	Fonctionnement Investissement	Contrats Natura 2000 et poste animateur Natura 2000	6 000 €	Animateur, propriétaires fonciers	À définir
ALN-C5	Limitée	Investissement	PSADER, contrat de Rivière, PNRV (signalétique)	5 000 €	Propriétaires fonciers, agriculteurs	À définir
ALN-C6	Illimitée	Fonctionnement Investissement	Contrats Natura 2000 et poste animateur Natura 2000	7 000 €	Animateur, propriétaires fonciers	À définir
ALN-C7	Illimitée	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000 et charte	À définir	Animateur	Animateur
DOCOB-A1	Limitée	Fonctionnement Investissement	Contrats Natura 2000	3 000 €	Animateur	À définir
DOCOB-B1	Illimitée	Fonctionnement	Natura 2000 FEADER	27 250 €/an + 2000 € / action mise en place + 5 % / action sous-traitée	État	Animateur
DOCOB-C1	Illimitée	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	0 €	Animateur	Animateur
DOCOB-D1	Limitée	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	0 €	Animateur	Animateur
DOCOB-D2	Limitée	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	0 €	Animateur	Animateur
DOCOB-D3	Limitée	Fonctionnement	Poste animateur Natura 2000	0 €	Animateur	Animateur



CHARTE NATURA 2000

Site I26

« La Bourne »
FR8201743

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX

CAHIER DES CHARGES DES PRATIQUES DE GESTION COURANTE ET DURABLE

Textes de référence : Directive Européenne Habitats - Faune - Flore N°CEE 92/43 du 21 mai 1992

Ordonnance N°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement (JO n° 89 du 14 avril 2001)

Loi N°2005-157 du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux

Décret N°2005-820 du 18 juillet 2005

Circulaire N°2007-5023 du 26 avril 2007 relative à la charte Natura 2000

Éléments de cadrage régional 2007 – DIREN Rhône-Alpes

Engagements généraux (et « pour tous les habitats »)

Engagements soumis à contrôle :

- **Autoriser et faciliter l'accès des terrains** soumis à la charte à la structure animatrice et/ou aux experts afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces. J'ai noté que la structure animatrice m'informerait préalablement de la date des opérations, ainsi que la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations ; je pourrai me joindre à ces opérations et serai informé du résultat de ces opérations.
 - Contrôle : autorisation d'accès validée par le propriétaire.
- **Respecter l'ensemble des réglementations et des mesures de protection en vigueur sur le site Natura 2000.**
 - Contrôle : absence de procès-verbal.
- **Ne pas introduire d'espèces invasives et exogènes**
 - Contrôle : absence de constat d'introduction en lien avec l'état de croissance des plantes.
- **Informez mes mandataires des engagements que j'ai souscrits** dans le cadre de la présente charte
 - Contrôle : signature d'un document officiel attestant que le propriétaire a informé le ou les mandataire(s) des engagements qu'il a souscrits.
- **Ne pas remblayer, ni drainer, ni assécher les zones humides** et protéger l'accès aux zones humides pour la faune sauvage
 - Contrôle : absence d'ouvrages nuisants au bon l'état de conservation des zones humides. absence d'ouvrages limitant l'accès aux zones humides pour la faune sauvage.
- **Informez la structure animatrice (Parc du Vercors) des interventions prévues ayant un impact sur les milieux naturels**
 - Contrôle : visa de la structure animatrice.
- **Je m'engage à maintenir les pratiques et activités de loisirs existantes dans le cadre des schémas départementaux approuvés (PDESI¹ et PDIPR²), sur les parcelles pour lesquelles je signe la Charte.**

Recommandations :

- ✓ Préférer l'utilisation d'huiles biodégradables lors de travaux nécessitant l'utilisation d'engins motorisés.
- ✓ Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation constatée et de tout dépôt sauvage.
- ✓ Informer la structure animatrice de toutes observations naturalistes remarquables et participer à la connaissance du site.
- ✓ Modifier à l'amiable le mandat en cours ou lors de son renouvellement afin de le rendre conforme aux engagements souscrits dans la charte. (cf. formulaire d'adhésion)
- ✓ Éviter l'utilisation de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants
- ✓ Adapter les périodes d'intervention de façon à limiter toute nuisance sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Remarque : une information sera faite par la structure d'animation afin d'adapter au mieux les périodes avec les espèces présentes ou susceptibles de l'être sur le site.

¹ PDESI : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.

² PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.

Engagements Milieux forestiers

Catégorie fiscale N°5 : Bois, aulnaies, saussaies, oseraies...

Habitats d'intérêt communautaire présents : 9110 – 9130 – 9140 – 9150 – 9180 – 91E0

Engagements soumis à contrôle :

- **Favoriser la régénération naturelle** et ne pas procéder à des plantations, sauf après catastrophe naturelle (tempête, incendie, dépérissements massifs) et sous réserve de préserver les essences autochtones.
Contrôle : absence de constat de plantation.
- **Ne pas procéder à des coupes rases supérieure à 1ha**, sauf si des problèmes sanitaires le nécessitaient.
Contrôle : déclarations ou demandes d'autorisation transmises à la DDT.
- **Ne pas débarder et entreposer des rémanents dans les cours d'eau**, dépressions humides
Contrôle : pas de trace de débardage et pas de stockage de rémanents sur ces zones
- **Ne pas créer de piste au sein d'érablaies de ravin** (habitat 9180)
Contrôle : absence de constat de piste.
- **Maintenir des arbres sénescents, morts et arbres à cavités**, à raison d'au minimum 2 arbres sénescents, 2 arbres morts et 2 arbres à cavités par hectare, en moyenne.
Contrôle : document d'aménagement forestier.
- **Ne pas détruire les ripisylves (ni arrachage, ni destruction chimique)**
Contrôle : contrôle sur place de l'absence de traces d'abattages d'arbres, de retournement du sol et autres destructions

Recommandations :

- ✓ Favoriser le maintien ou le développement de zones non exploitées
- ✓ Privilégier la régénération naturelle
- ✓ Ne pas implanter de résineux en bordure de cours d'eau (50m de part et d'autre du cours d'eau)
- ✓ Se servir de matériels manuels à moteur thermique, utilisant des huiles biodégradables (huiles végétales ou équivalent).

Engagements Milieux ouverts

Catégories fiscales N°2 : Prés et prairies naturels, herbages et pâturages

Habitats d'intérêt communautaire présents : 4030 – 5110 - 5130 – 5210 - 6110 – 6170 – 6210 – 6510 – 6520

Engagements soumis à contrôle :

- **Ne pas réaliser de boisements**
Contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantation ; contrôle administratif de l'absence d'aide et de déclaration au boisement
- **Ne pas faire de dépôts sauvages de gravats**, ni de remblaiements.
Contrôle : absence de gravats et remblais.
- **Ne pas retourner le sol** (sauf prévu au DOCOB et encadré par la structure porteuse)
Contrôle : contrôle sur place de l'absence de retournement

Recommandations :

- ✓ Limiter l'accès direct des animaux domestiques aux berges et à la rivière.
- ✓ Limiter au maximum les apports d'amendements, fertilisants ou épandages
- ✓ Pratiquer une fauche centrifuge des prairies, c'est-à-dire de l'intérieur vers l'extérieur
- ✓ Conserver les éléments du patrimoine naturel et du patrimoine bâti : arbres remarquables, haies, murets, points d'eau, mares

Engagements Milieux humides, cours d'eau et berges

Habitats d'intérêt communautaire présents : 6410 – 6430 – 3320 – 7220

Engagements soumis à contrôle :

- **Ne pas combler, drainer, ni assécher les milieux naturels humides** temporairement ou en permanence
Contrôle : sur place, absence de travaux d'assainissements, hors entretien normal des fossés
- **Ne pas réaliser de boisements**
Contrôle : absence de plantation ; contrôle administratif de l'absence d'aide et de déclaration au boisement
- **Ne pas détruire les tuffières**
Contrôle : sur place, absence de traces de destruction
- **Utiliser des kits de franchissements de cours d'eau** chaque fois que nécessaire sauf autorisation de la structure animatrice
Contrôle : sur place
- **En dehors de la réglementation « loi sur l'eau », ne pas faire de travaux dans le lit des cours d'eau ou sur les berges**, sans avis préalable de l'ONEMA et/ou de la structure animatrice
Contrôle : contrôle sur place de l'absence de traces de dépôts ou de travaux hydrauliques

Recommandations :

- ✓ Limiter au maximum la pénétration d'engins.
- ✓ Préférer l'entretien mécanique ou manuel à un entretien chimique.

Engagements Milieux rocheux

Engagements soumis à contrôle :

- Demander un expertise à la structure animatrice dès lors que l'on souhaite implanter un aménagement destiné à la pratique de loisirs (via ferrata, voies d'escalade...)
Contrôle : correspondance
- **Ne pas obturer l'entrée des grottes ou d'effectuer des travaux dans les combles et leurs accès des bâtiments d'intérêt pour les chauves-souris sans avis préalable de la structure animatrice.**
Contrôle : sur place et correspondance.

Recommandations :

- ✓ Eviter la pénétration dans les grottes durant la période hivernale (afin de ne pas déranger les colonies de chiroptères)

Engagements spécifiques à chaque activité : activités sociales, touristiques et de loisirs

Engagements soumis à contrôle :

- ✓ **Maintenir le réseau de sentiers existant et balisé par la commune ou le Parc du Vercors et ne pas créer de sentiers sauvages.**
Contrôle : absence de constat de nouvel itinéraire.
- ✓ **Pour la pratique de la chasse, respecter les schémas cynégétiques départementaux**
Contrôle : absence de procès-verbal.
- ✓ **Ne pas déranger la faune en période de nidification** : une information sera faite par la structure animatrice afin d'adapter au mieux les activités avec les espèces présentes ou susceptibles de l'être sur le site
Contrôle : respect des prescriptions.